

Zeitschrift: Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie
Herausgeber: Musée d'art et d'histoire de Genève
Band: 40 (1992)

Artikel: Autour de la porte d'Yvoire : les ports de la place de Longemalle à la fin du Moyen Age
Autor: Broillet, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-728460>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Autour de la porte d'Yvoire Les ports de la place de Longemalle à la fin du Moyen Age

(Contribution à une histoire du développement des Rues-Basses de Genève, XIII^e-XV^e siècles)

Par Philippe BROILLET

Avant-propos

L'étude d'une ville et des phases de son développement à la fin du Moyen Age peut être captivante. C'est d'autant plus vrai pour Genève et ses Rues-Basses, quand on connaît leur passé.

Mais aussi grand fût-il, l'histoire de ce passé devait-elle forcément se confondre avec celle de son développement urbain? La spécificité genevoise bien reconnue depuis la Réforme, n'incitera-t-elle pas les premiers historiens scientifiques de la ville (J.-B.-G. Galiffe et L. Blondel)¹ à la traduire par une forme urbaine qui sorte de l'ordinaire?

Ainsi, pour les quartiers du bas de la ville, l'idée était qu'au début du XIV^e siècle une opération planifiée d'envergure avait donné naissance aux Rues-Basses. De Longemalle au pont de l'Ile, des îlots proches du carré avec leurs trois places triangulaires avaient été créés d'un coup et comme plaqués de force sur le site lacustre, entre le bas de la colline et le niveau de la rue du Rhône actuelle.

Notre démarche participait d'un mouvement contraire. Ne fallait-il pas penser, en effet, que loin de se distinguer, cette extension des Rues-Basses au-delà d'une cité ancienne, certes importante par sa position régionale, devait en fait s'apparenter à celles des petites villes médiévales du XIII^e siècle, qui ont fleuri dans les Etats de Savoie et notamment dans la région lémanique?

Depuis plusieurs années, on s'attache à en redessiner les formes comme à en découvrir les qualités urbanistiques. La ville procéderait d'une conception plus pragmatique, qui s'adapterait notamment aux contraintes du site et qui participerait d'une attitude et d'un savoir-faire propres à la civilisation rhodanienne. Par là, bien entendu, l'apport d'influences extérieures ne saurait être exclu.

Deux opportunités se sont offertes à nous.

Nous avons pu jouir de conditions favorables dans le cadre des recherches — consacrées en particulier à l'histoire médiévale des Rues-Basses — que nous menons à l'Inventaire des Monuments d'Art et d'Histoire du canton de Genève.

D'autre part, un chantier de fouilles s'est engagé ces dernières années à l'occasion des travaux de la gaine technique des Rues-Basses. Les découvertes ont bouleversé nos connaissances sur le développement de la ville

en bordure de l'eau. Les archéologues posèrent un véritable défi aux historiens de l'urbanisme.

Il nous était difficile de ne pas répondre, tant les sollicitations recoupaient nos préoccupations. Mais en même temps, l'envergure de la problématique soulevée posait certaines exigences d'ordre méthodologique.

Contrairement à l'idée reçue, l'histoire médiévale de Genève est richement documentée depuis le XII^e siècle au moins, grâce aux archives féodales ecclésiastiques. Certes, la conservation des sources apparaît inégale, mais l'estimation considérera alors la part appréciable conservée à l'étranger, notamment en Italie, ou dans les fonds et collections d'archives privées encore mal exploités. Les inévitables lacunes de la documentation genevoise, pensons notamment aux archives notariales, peuvent ainsi être en partie comblées.

Nous avons procédé au dépouillement systématique et cohérent de nombreuses séries d'archives. Notre recherche nous a contraint à diversifier les sources, tant il est vrai que la maîtrise du sol et la possession du bâti sont l'objet d'intérêts divers. Très vite, la transcription des manuscrits fut préférée aux sources publiées. La plupart de ces éditions, en effet, nous apparurent peu rigoureuses, quant à la lecture et l'interprétation des termes techniques notamment.

Les reconnaissances et redevances féodales de la série des fiefs des Archives d'Etat de Genève nous ont permis de reconstituer, sur le modèle proposé par Louis Blondel², la trame fondamentale du parcellaire autour de la porte d'Yvoire jusqu'au dernier quart du XIII^e siècle. Nous avons, bien entendu, fait appel aux autres grandes séries, dont les Registres du Conseil et les Comptes entre la première moitié du XIV^e siècle et 1450, les pièces historiques, les testaments, etc.

Notre approche des manuscrits a tenu compte de la leçon du grand médiéviste genevois Edouard Mallet. Ses nombreuses transcriptions et analyses, encore largement inédites, nous ont familiarisé à la lecture des actes et introduit aux fonds d'archives conservés à Turin, si essentiels pour l'histoire genevoise en général.

Enfin, notre travail, tant par ses orientations que par ses résultats a été régulièrement confronté à ceux de l'étude et des fouilles archéologiques menées sur le terrain. L'échange s'avéra particulièrement fructueux au niveau de l'analyse morphologique (plan, organisation du

terrain et évolution topographique) pour la période comprise entre le XII^e siècle et le XV^e. La chance d'un tel dialogue fut de ne pas perdre de vue la vision synthétique des problèmes au regard du donné trop souvent limité de l'investigation sectorielle³.

INTRODUCTION

La problématique

Situation de la porte d'Yvoire

Selon l'historiographie traditionnelle, la porte d'Yvoire se trouve être à la limite de deux phases essentielles du développement urbain de Genève (fig. 1 et 2).

Celle, d'une part, du XII^e siècle, caractérisée par l'extension de la ville à l'est de l'enceinte réduite et comprenant, en direction du lac, les rues du Boule, Verdaine et le quartier avancé sur le lac entre Longemalle et Rive. Celle, d'autre part, du XIV^e siècle, définie par la création *ex nihilo* des Rues-Basses, étendues du pont de l'Île à Longemalle et gagnées sur l'eau entre le bas de la colline et la rue du Rhône.

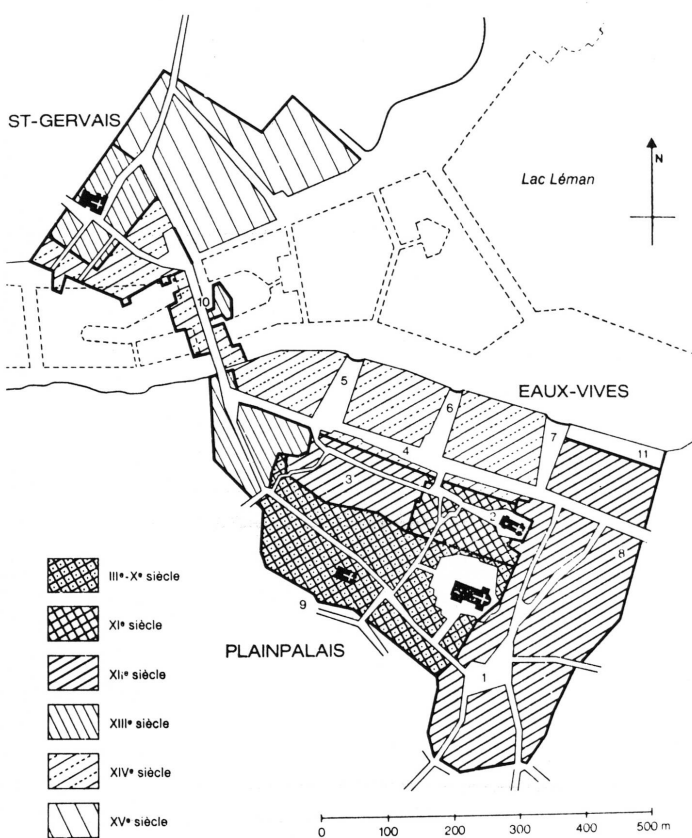
Lors de la première phase, une enceinte, délimitant le nouveau quartier du Bourg-de-Four, aurait été prolongée vers le lac pour englober le promontoire de Longemalle et son port. La porte d'Yvoire fermerait l'extrémité ouest de la rue de Rive. Au-delà, l'enceinte défendrait un quartier plus ancien, développé autour de la rue de l'église de la Madeleine, ainsi que son prolongement occidental, plus tardif, Villeneuve. Les murs longeraient donc la grève du lac jusqu'au Rhône, sur la partie amont (sud) du tracé des Rues-Basses pour remonter ensuite en direction de la Tour-de-Boël.

Au cours de la seconde phase (XIV^e siècle), une ultime enceinte médiévale aurait repris le même tracé dans la partie haute de la ville jusqu'au promontoire de Longemalle. Toutefois, dès l'angle nord-est de celui-ci, son extension aurait été reportée à l'alignement de la rue du Rhône. La muraille serait définie en bordure de ce nouveau rivage et engloberait, au nord-ouest de la porte d'Yvoire, les quartiers récemment conquis sur l'eau et leurs places-ports. Elle rejoindrait par là le complexe fortifié du pont et ses murs arpentant la Cité, construits un siècle auparavant.

L'orientation de la porte

La porte d'Yvoire, située exactement à l'angle de la place de Longemalle et de la rue de la Poissonnerie (l'actuelle Croix-d'Or), devrait donc être orientée vers un rivage, à l'ouest de Longemalle (fig. 2). A l'origine tout au moins, la défense de la ville étant, par la suite, avancée au-delà de cette limite. Autrement dit, si l'on voulait sortir de ce quartier pour continuer à cheminer en direction du Rhône, il fallait passer par cette porte.

Pourtant, les textes attestent une orientation en sens inverse.



1. Les extensions de la ville d'après Louis Blondel.

1. Bourg-de-Four. — 2. Eglise de la Madeleine. — 3. Bourg-Neuf et rue de Villeneuve. — 4. Rues-Basses. — 5. Place de la Fusterie. — 6. Place du Molard. — 7. Place de Longemalle. — 8. Couvent franciscain de Rive. — 9. Couvent dominicain de la Corratierie (Palais). — 10. Château et pont de l'Île. — 11. Tour Maître.

2. Emplacement des toponymes anciens, à la fin du Moyen Age, sur le plan de la ville de 1726 (plan Billon).

1. Rue du Boule. — 2. Rue Verdaine. — 3. Rue d'Enfer. — 4. Rue de la Poissonnerie. — 5. Place de Longemalle. — 6. Place du Molard. — 7. Rue de Villeneuve. — 8. Rue de la Rôtisserie. — 9. Rue de Rive. — 10. Bourg Extérieur. — 11. Rue du Puits. — 12. Rue Saint-Antoine. — 13. Rue Saint-Christophe. — 14. Eglise de la Madeleine. — 15. Couvent des Cordeliers.



Pour ne citer qu'un exemple révélateur, en 1283, c'est-à-dire, selon la thèse énoncée ci-dessus, avant que les Rues-Basses n'aient pris forme, la sortie de la ville était déjà vers l'est, soit sur la rue de Rive même. Les maisons du côté du lac qui bordaient la rue, confinée entre la porte d'Yvoire et le couvent des Cordeliers, sont dites « hors la porte », à cette époque comme aux XIV^e et XV^e siècles.

Parallèlement, un chantier de fouilles s'est engagé dans ce secteur, ces dernières années, à l'occasion des travaux de la gaine technique des Rues-Basses. Les archéologues aboutirent aux mêmes conclusions.

Soulever le problème de l'orientation n'est pas une simple question d'érudition. D'abord, parce qu'il ne fait guère de doute que la porte s'inscrit dans un tracé général marquant une césure entre une ville et un « bourg ».

Ensuite, parce que définir une orientation cohérente de la porte dans le temps et dans l'espace contribue à lui donner son vrai sens de porte de ville. En même temps, ce fait n'est évidemment pas sans importance, si l'on veut mieux connaître l'évolution topographique de la ville, du côté du lac, à la fin du Moyen Age.

Enfin, et c'est peut-être le plus significatif, il ne s'agit pas seulement de remettre en question l'histoire du développement urbain de la rive gauche, telle qu'elle a été énoncée par Galiffe, puis reprise et précisée par Blondel. Il faudrait encore tenter d'établir par là une nouvelle « cohérence » entre certaines phases du développement de la ville. Force est de reconnaître, en effet, que le schéma traditionnel manifeste l'expression d'une telle volonté. Dans la logique de Galiffe, le développement urbain sur la pente nord de la vieille ville suppose la conquête progressive de son flanc nord-est afin d'asseoir, à chaque fois, des extensions ultérieures, définies en retrait, plus à l'ouest.

Une première extension urbaine, celle du XI^e siècle, serait définie sous une partie de « l'enceinte réduite » autour de l'église de la Madeleine. Elle annoncerait le futur quartier développé à l'ouest, du côté de Villeneuve. L'extension du XII^e siècle, plus à l'est, devait, quant à elle, confirmer latéralement la précédente. En outre, elle était nécessairement prolongée vers le lac sous la forme d'un promontoire défensif. D'une part, pour assurer la progression de la première extension en direction du flanc nord-ouest de l'enceinte réduite jusqu'au bas de la colline; d'autre part, pour permettre l'enveloppement de celle-là par la création des Rues-Basses à l'ouest de la porte d'Yvoire.

La topographie environnante de la porte

L'ampleur de la problématique, cependant, nous impose de limiter notre ambition et de préciser la démarche de notre pensée. En effet, le problème de

l'orientation de la porte d'Yvoire renvoie à celui de la restitution de la topographie environnante aussi haut que l'on puisse remonter par les textes, c'est-à-dire autour du milieu du XIII^e siècle.

Une véritable analyse d'une phase aussi essentielle du développement urbain que celle du promontoire de Longemalle, englobant la rue de Rive et le bas des rues Verdaine et du Boule (rue de la Fontaine), aurait représenté une étude en soi. Il n'est d'ailleurs pas certain qu'elle ait pu nous aider à cerner l'objectif; elle ne sera donc qu'esquissée ici afin de servir d'appoint à la démonstration.

Quant à l'étude du parcellaire situé aux abords immédiats de la porte, elle a eu surtout l'avantage de nous permettre de distinguer clairement ce qui était du « dehors » de la ville de ce qui était du « dedans ». Nous présenterons les éléments constitutifs de ce secteur marqué par la césure entre l'amorce d'une rue de ville à l'ouest de la porte, le long du rivage, et celle d'un « bourg », à l'autre extrémité.

Mais plus fondamentalement, une analyse approfondie des documents, en commençant par celle des mots ou expressions vernaculaires, notamment du toponyme *Yvoire*, et leur interprétation plus méthodique a permis de révéler l'existence d'un élément à partir duquel l'évolution de la topographie nous a semblé s'organiser: le port et ses extensions entre le XII^e siècle et le XV^e.

Cet aspect de la question a, semble-t-il, été complètement négligé de l'historiographie traditionnelle, il est pourtant essentiel à la compréhension de la topographie d'origine. La présentation de la problématique se devait donc de tenir compte de cette prédominance et de mettre l'accent sur les aménagements portuaires médiévaux de la place de Longemalle. Cela n'excluait pas, cependant, que l'on se référât à ceux du Molard, dès la fin du XIV^e siècle.

Pour une problématique de la ville en bordure de l'eau

Cette étude pose un premier jalon dans la recherche plus générale que nous menons sur le développement urbain des rives du lac et du Rhône, à la fin du Moyen Age.

Si véritablement l'extension des quartiers du bas de la colline, compris entre le pont du Rhône et Longemalle, a pris forme urbaine, il conviendrait d'en restituer dans son ensemble le plan, l'organisation interne et les grandes étapes de son évolution topographique.

Ces quelques pages doivent donc être considérées comme s'intégrant dans une démonstration qui privilégierait d'abord l'étude de la spécificité d'un ensemble urbain, au bord de l'eau, aux dépens de l'analyse de tel ou tel monument particulier en rapport avec l'eau, que ce soit la porte d'Yvoire ou son port.

Pareillement, l'approche morphologique se voudra plus analytique que descriptive. L'intérêt porté sur les ports doit être compris dans ce sens. Il nous a paru, en effet, que l'extension portuaire, surtout à partir de la fin du XIV^e siècle, imprimait en quelque sorte une dynamique au développement des îlots de la ville basse.

Autrement dit, ce type d'analyse vise à terme à dégager les grandes lignes de ce que serait une ville portuaire. Elle nécessiterait, bien entendu, une investigation plus large incluant la prise en compte d'autres secteurs portuaires comme le quartier de la Fusterie, à proximité duquel de nouvelles fouilles ont pu être effectuées. Il faudrait enfin étudier les allées communicantes à l'intérieur des îlots et leurs liaisons avec le haut de la colline afin de mieux saisir l'influence que le tracé de la ville haute a eue sur la formation des quartiers riverains du lac.

Etymologie du nom topographique de la porte d'Yvoire

Introduction

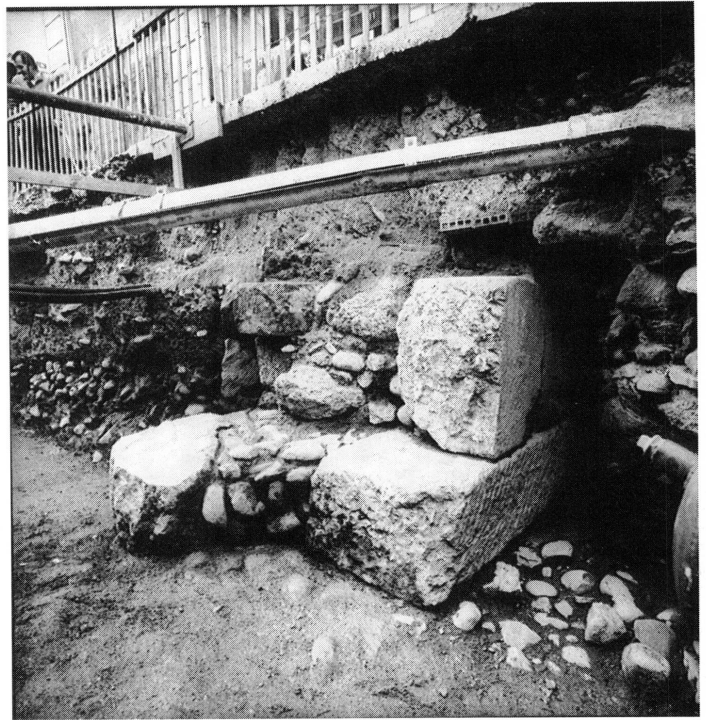
Il est admis dans l'historiographie traditionnelle que l'extension de la ville au XII^e siècle, du côté du lac, ne dépassait pas la limite marquée par le tracé de l'ancien quai romain. Cette ligne suivait approximativement le tracé amont des actuelles Rues-Basses. Elle correspondait à la limite du rivage urbanisé⁴.

Les récentes fouilles archéologiques ont cependant mis au jour des éléments d'une digue du III^e siècle après J.-C. qui se trouvait à l'angle de la rue de la Croix-d'Or et de la place de Longemalle (fig. 3). Il est intéressant de noter que cet ouvrage s'avancait sur le lac perpendiculairement à la rive, c'est-à-dire bien au-delà de la limite de l'ancien quai⁵.

Dès lors, deux remarques s'imposent.

Doit-on penser que le rivage a été urbanisé au-delà de la limite de l'ancien quai romain? Le fait que la création portuaire et particulièrement les ouvrages perpendiculaires à la rive aient pu contribuer au déplacement de la ligne de rivage est une hypothèse à retenir. Nous reviendrons dans un autre chapitre sur cette question. Cependant, en l'état actuel de nos recherches, nous ne pouvons affirmer avec certitude, pour la période antérieure au XIII^e siècle, que la saillie de cette digue ait favorisé l'avancement du rivage plus au nord. Tout au plus, le déplacement aurait été partiel et un terre-plein se serait développé à l'ouest de la digue.

Bien entendu, et c'est notre deuxième remarque, ceci n'exclut pas qu'il y ait un lien entre les aménagements du Bas-Empire et ceux de l'époque médiévale. Les ouvrages romains les plus avancés ont dû être à l'origine de l'em-



3. Blocs provenant de monuments romains, réemployés dans la digue du III^e siècle après J.-C. Pour l'emplacement de la digue, voir fig. 7.

placement du port médiéval à cet endroit, c'est-à-dire à l'est de la porte d'Yvoire, qui se trouvait à proximité.

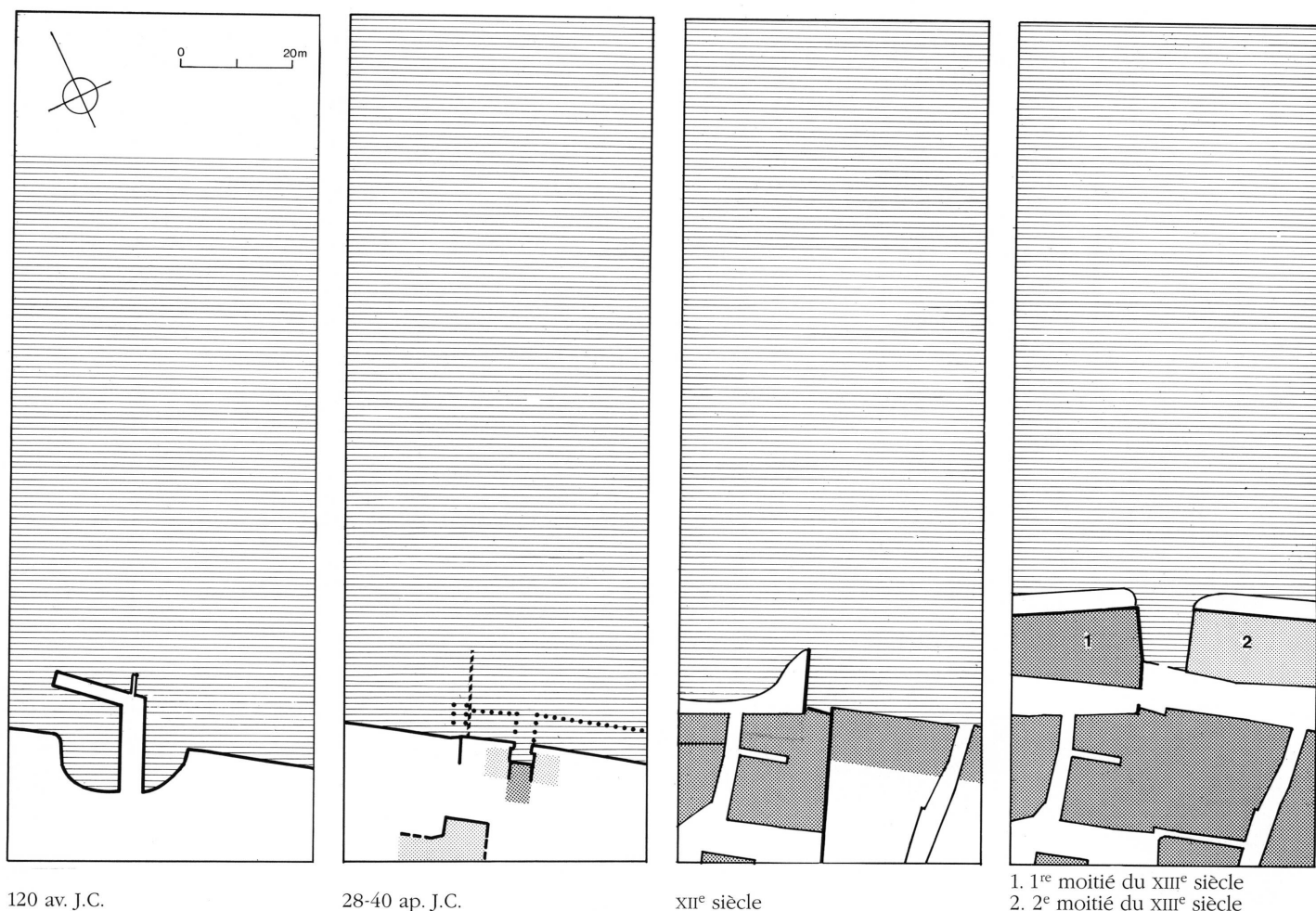
Le recours à l'étude étymologique du nom de la porte devrait permettre d'étayer une telle hypothèse.

L'argumentation traditionnelle: l'histoire d'un nom

D'aucuns ont prétendu, suivant Galiffe, que le terme de *porta Aquaria*, traduction latine de ce nom, signifiait porte de l'eau, donnant accès à l'eau du lac⁶. D'un autre côté, on a pu invoquer récemment l'argument, déjà ancien, selon lequel le nom *Yvoire* évoquerait la localité lémanique du lieu⁷. Par conséquent, la porte aurait donné sur une route menant de Genève à Yvoire.

Aucune des deux versions ne reconnaît son vrai sens au mot. Plus grave, elles ne tiennent pas compte de la topographie existant alors.

Il est à remarquer, premièrement, qu'aucune des autres portes de la ville, à cette époque comme plus tard, n'a de vocable qui indique la direction de quelque localité que ce soit. D'ailleurs, les toponymes (Palais, Marché, Saint-Léger, Rive, Pont, etc.) semblent plutôt évoquer une topographie limitée et plus immédiate. La porte d'Yvoire serait bien le premier et le seul cas du genre à faire exception.



120 av. J.C.

28-40 ap. J.C.

XII^e siècle

1. 1^{re} moitié du XIII^e siècle
2. 2^e moitié du XIII^e siècle

4. Le développement portuaire de la place de Longemalle et le déplacement de la ligne de rivage. La correspondance avec le parcellaire

Deuxièmement, la recherche de l'étymologie d'un nom topographique doit bien évidemment prendre en compte le fait que la topographie est susceptible d'évoluer à travers le temps. Donc, chercher l'origine du mot *Aquaria* équivaut à reconstituer une topographie correspondante.

De ce point de vue, l'hypothèse d'une porte de l'eau du lac et la reconstitution de la topographie environnante telles que Galiffe le concevait ne sont guère probantes. Comme il n'était pas possible d'envisager autre chose qu'un développement maximal du quartier de Longemalle à l'est de la porte d'Yvoire, avec une place repoussant le port tout au bout, il fallait bien, pour que le nom de la porte ait le sens qu'on voulait lui donner, orienter celle-ci sur un rivage à l'ouest du promontoire⁸.

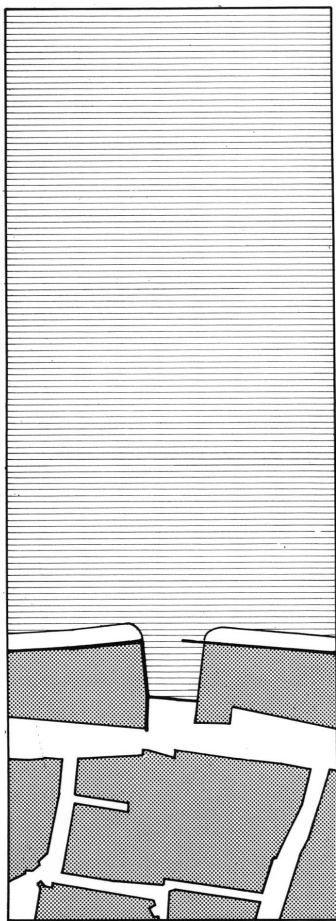
L'erreur consisterait donc à fixer une fois pour toutes une topographie sans tenir compte de son développement progressif et à adapter tant bien que mal l'étymologie des noms qui s'y rapportent.

La forme *Yvoire* et le sens d'un nom

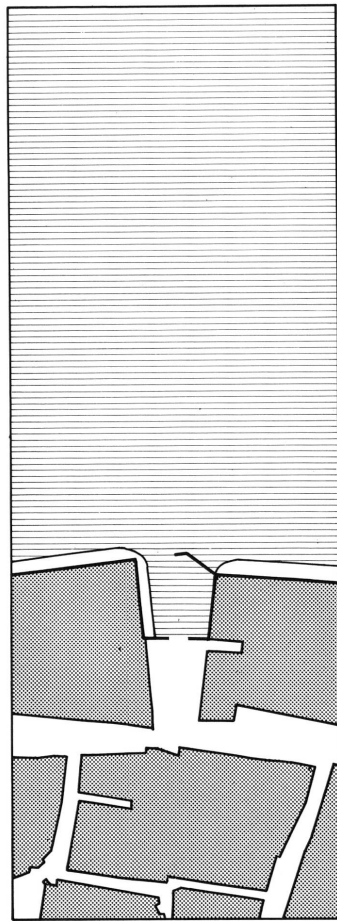
Il n'entre pas dans le cadre de cet article de retracer l'évolution phonétique de la forme *Yvoire* ou de détailler les conclusions de l'analyse sémantique de ce nom⁹. En quelques mots, résumons ce que l'on peut tirer de cette recherche du point de vue de la topographie.

La forme vernaculaire *Ayvuer* (*Eyv-* ou *Ev-*) — et non *Yvuer*¹⁰ — de même que son équivalent en latin populaire *Aquaria* peuvent désigner aussi bien un port qu'une porte. Une telle désignation est encore attestée au début du XV^e siècle¹¹.

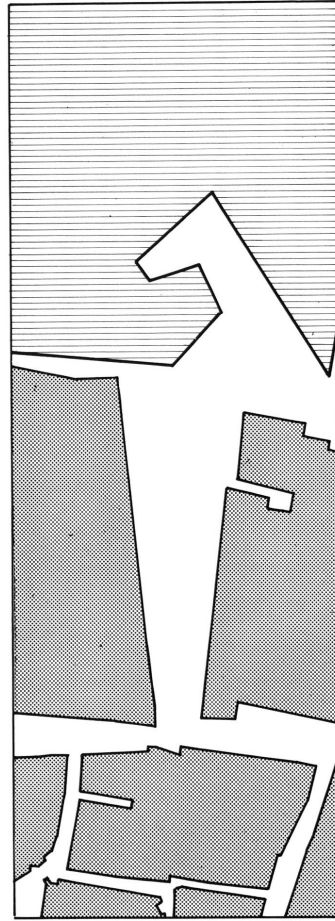
La porte d'Yvoire donnerait accès à ce port. Ce fait n'aurait rien d'exceptionnel. Pour ne parler que de la ville de Genève, citons le cas du Molard où le toponyme dénomme, par exemple, entre la fin du XIV^e siècle et le XV^e, tout à la fois la place, le port et la porte pour accéder à celui-ci¹².



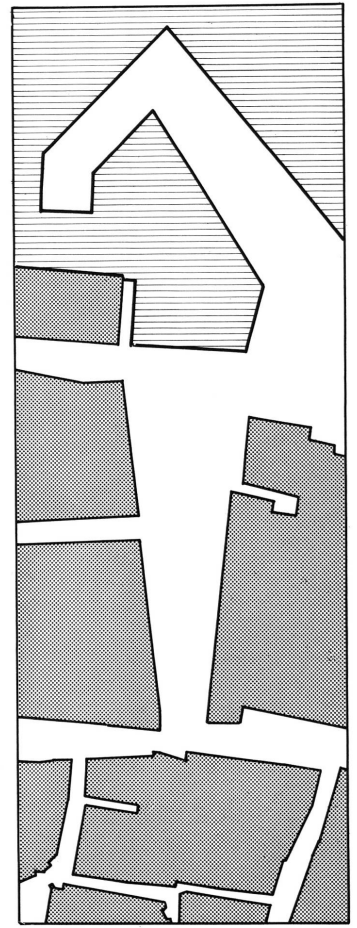
fin du XIV^e et
début du XV^e siècles



1446



1529



avant 1726

historique du plan Billon, 1726, peut être établie à partir du XII^e siècle.

Le nom *Aquaria*, qui ne peut en aucun cas être considéré comme un adjectif, n'évoque pas un toponyme en rapport direct avec l'eau du lac, comme Galiffe a pu le supposer¹³. L'*Ayvuer* constituerait une surface aqueuse en bordure de grève qui n'était plus vraiment le lac, il s'agissait probablement d'un bas-fond marécageux¹⁴. Topographiquement, le site prendrait la forme d'une véritable *aiguière*: le terrain se présenterait de manière évasée, en anse, dessinant une baie qui pourrait être traversée par divers cours d'eau¹⁵.

Les résultats des fouilles archéologiques, qui aboutissent sensiblement aux mêmes conclusions, offrent l'avantage de donner plus de consistance à ces hypothèses : dès l'époque protohistorique, une crique naturelle, au bas de la rue de la Fontaine actuelle, fut formée par un ruisseau qui descendait la pente de la colline. Dans cette baie, on établit les premiers aménagements portuaires à la fin du II^e siècle avant J.-C. La digue gallo-romaine, plus au

nord, n'en serait que le prolongement tardif. A l'abri de ce quai, un port du Bas-Empire a pu se développer. Il était déjà situé du côté est de cette digue¹⁶ (fig. 4, 1^{er} et 2^e cartouches depuis la gauche).

Le port médiéval entre le XII^e et le XIII^e siècle

Introduction

Comme nous l'avons laissé entendre plus haut, les maisons du côté de la colline alignées sur la rue devaient s'appuyer, selon les thèses traditionnelles, à une enceinte de la deuxième moitié du XII^e ou du début du XIII^e siècle. Celle-ci aurait été ordonnée par l'évêque de Genève, Arducus de Faucigny, pour englober les quartiers déve-

loppés sous la haute ville dans l'axe Madeleine-Rôtisserie. Elle aurait longé le rivage ancien parallèlement aux Rues-Basses, sur leur tracé amont¹⁷.

Ce tracé correspondait à la limite de l'ancien quai romain, construit entre les I^{er} et III^e siècles après J.-C. et constitué à l'origine de blocs erratiques, de remplois du III^e siècle par la suite¹⁸.

Le cheminement de grève, quant à lui, a dû être consolidé et urbanisé au début du XIII^e siècle, comme nous le verrons plus bas¹⁹. Il s'agissait probablement d'une première extension du bâti sur l'ensemble des Rues-Basses, au-delà de la limite de l'ancien quai.

Emplacement hypothétique du port

Il est possible de reconstituer à partir d'indices archéologiques le tracé exact du port médiéval, peut-être même son étendue maximale (fig. 4, 3^e cartouche depuis la gauche).

Au croisement de la rue de la Croix-d'Or et de la place de Longemalle, la digue gallo-romaine, s'avancant sur le lac perpendiculairement à la rive, devait former comme un angle avec le massif des maisons du bas de la colline, construites probablement dans le prolongement de l'extension du XIII^e siècle, vers l'est²⁰.

Une rangée de pilotis, sorte d'estacade protégeant l'ancien quai romain, avait été établie à la hauteur de la rue de Rive actuelle²¹. Elle servit sans doute à étayer les fondations de ces maisons qui étaient en bordure de la rive.

Enfin, l'analyse des confins des maisons de ce secteur, et notamment de la maison de l'évêque dite de Longemalle, ne nous permet pas d'attester avec certitude la présence de lotissements qui leur feraient face avant la deuxième moitié du XIII^e siècle²². Autrement dit, la rue de Rive était sans doute un chemin de grève qui bordait une sorte de baie, probablement marécageuse, qui se dessinait à l'est de la digue.

Ainsi, à l'intersection de l'ouvrage romain et de la ligne de pilotis, on avait probablement creusé dans un bas-fond marécageux le port médiéval et réactivé, à la faveur de l'extension urbaine du XII^e siècle, l'ancien port du Bas-Empire, dont l'activité n'a peut-être jamais cessé d'exister²³.

L'activité portuaire

La nature de ce site, le type d'aménagements portuaires utilisés, enfin les textes semblent indiquer que la technique de navigation²⁴ privilégiait la barque à fond plat²⁵, les radeaux, voire les trains de bois²⁶. Il est possible qu'à l'instar d'autres ports rhodaniens, les navatiers aient employé des outres pour alléger le poids des radeaux. A Arles, par exemple, les « utriculaire » utili-

saient ce système dans les eaux basses des marais²⁷. En période d'étiage, on devait pouvoir tirer profit d'une sorte de canal, en réalité une dépression creusée à l'est de la digue et disposée parallèlement à l'ouvrage du III^e siècle²⁸. Les appontements primitifs étaient-ils relayés plus au large par des « trapons », ces plates-formes sur chevalets de bois²⁹ ?

La création de la rue

La digue formait à l'ouest comme un terre-plein, qui avait été consolidé par un gros mur de soutènement. Celui-ci, par un retour d'angle, continuait en direction du pont de l'Île, parallèlement à l'ancien cheminement de grève. La création d'un tel ouvrage annonçait l'urbanisation du nouveau rivage au XIII^e siècle.

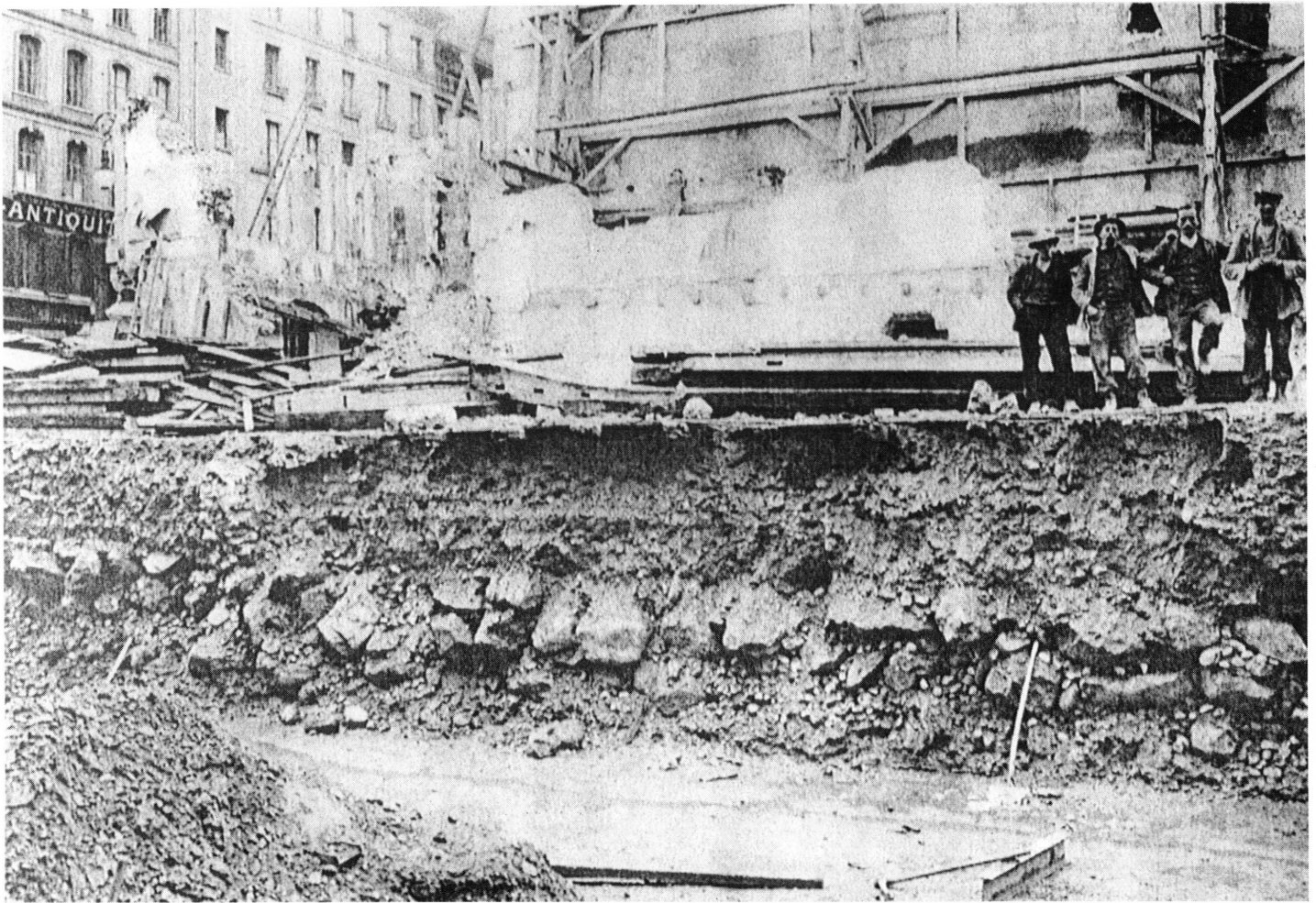
Le charmur (fig. 5)

L'analyse des textes de la fin du XIV^e siècle et des résultats des récentes fouilles archéologiques démontrent qu'il s'agit bien d'un mur de cette époque et non d'une construction romaine³⁰ (fig. 6). A la fin du Moyen Age, l'objectif était de transformer en une véritable voie « charrière » l'ancien cheminement. Ce tracé devait s'étendre du pont de l'Île à Longemalle.

Parallèlement à l'ancien quai romain, dont nous avons parlé plus haut, soit environ 20 mètres en direction du lac, on construisit ce gros mur de soutènement selon la technique suivante. En période de basses eaux³¹, un maçon et ses hommes commencèrent par isoler la zone sur toute son étendue au moyen de pieux plantés en rangée serrée les uns contre les autres³². Des terrassiers préparaient parfois des tranchées pour les fondations³³. Ils faisaient parvenir par bateaux de gros blocs erratiques en provenance de l'Arve³⁴, parfois même du lac³⁵. Les bateliers ou les charretiers les déposaient au fur et à mesure des besoins. Les manoeuvres du chantier faisaient glisser les roches sur des planches disposées dans la vase³⁶. Les pierres étaient aménagées les unes contre les autres, avec du mortier en surface, sur au moins trois assises³⁷. Enfin, des terrassiers comblaient avec du gravier l'espace ainsi créé entre les deux aménagements.

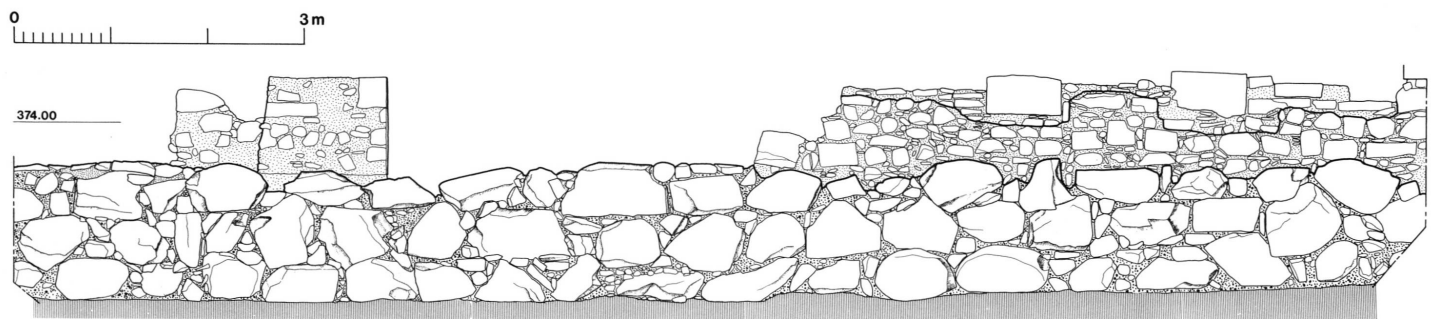
A la même époque, on employa probablement une technique similaire pour gagner sur les eaux divagantes de l'Arve une première bande de terrain appelée depuis les « Communs de Palais » (plaine de Plainpalais actuelle)³⁸.

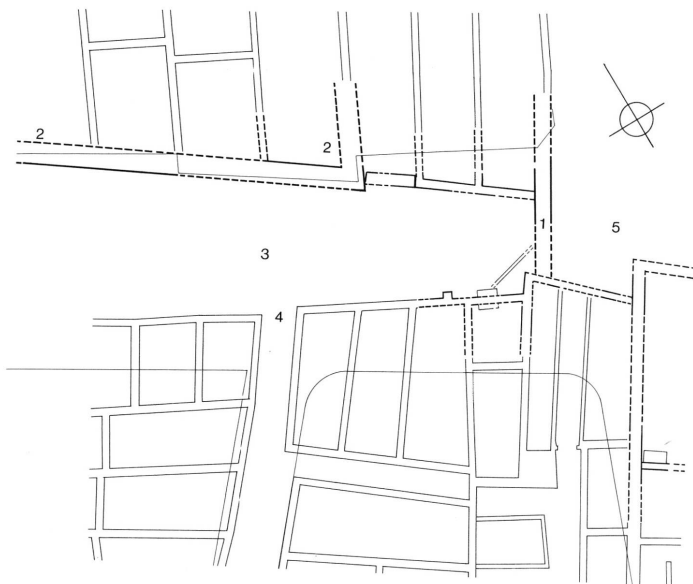
Ce « charmur », ainsi nommé dans les textes, était large de deux mètres environ et se prolongeait dans l'axe de la rue en direction de l'ouest (fig. 7); au niveau des places des Rues-Basses, il devait être légèrement décalé en oblique, plus au nord, afin de créer les plates-formes³⁹.



5. Digue médiévale perpendiculaire aux Rues-Basses, découverte en 1911 aux 17-19, rue du Marché – emplacement du Grand-Passage.

6. Élévation du charmur (XIII^e siècle) situé entre le passage de la Marjolaine et le 27, Croix-d'Or (papeterie Delachaux).





7. Superposition du tracé actuel des rues (secteur rue de la Croix-d'Or - rue d'Enfer) et du parcellaire historique correspondant de 1726 (plan Billon), avec indication schématique du charmur du XIII^e siècle et de la digue gallo-romaine du III^e siècle après J.-C. (voir *supra*, fig. 3 et fig. 6).

1. Digue gallo-romaine. — 2. Charmur. — 3. Rue de la Croix-d'Or, anciennement rue de la Poissonnerie. — 4. Rue d'Enfer. — 5. Place de Longemalle.

Etat des fouilles en décembre 1988.



8. Superposition du tracé actuel des rues (secteur rue de la Croix-d'Or - rue d'Enfer) et du parcellaire historique correspondant de 1726 (plan Billon), avec indication schématique du réseau de charmurs du XIII^e siècle.

1. Charmur parallèle à la rive. — 2a et 2b. Charmurs perpendiculaires. — 3. Rue de la Croix-d'Or, anciennement rue de la Poissonnerie. — 4. Rue d'Enfer. — 5. Place de Longemalle.

Etat des fouilles en automne 1989 (2a, au 27, Croix-d'Or) et sondage en hiver 1990 (2b, au 25, Croix-d'Or).

Il permettait, en outre, de lutter contre l'affouillement des rives du lac et défendait surtout le nouveau front bâti, en bois⁴⁰, sur la voie du côté de la colline. Compte tenu de ce problème déjà réel des variations du niveau des eaux, cet endiguement offrait au moins une meilleure régulation du courant à l'exutoire, c'est-à-dire là où les installations hydrauliques (moulins, forges, scieries...) devaient assurer un rendement maximal⁴¹.

Une rue planifiée?

On peut d'autant plus établir un lien entre la consolidation du port et celle de la ligne du rivage que cette ligne de gros blocs erratiques semble avoir été complétée d'éléments de même type, perpendiculairement à la rive (fig. 8), qui s'alignaient sur celui soutenant la plate-forme avancée du port. D'une manière générale, ces éléments perpendiculaires avaient, semble-t-il, une longueur d'environ 30 mètres, soit à peu près le tiers de l'extension totale que l'îlot atteignit au XVI^e siècle (fig. 9). De même,

la largeur des parcelles ainsi définies semblait correspondre à un module de l'ordre de 8 mètres, soit environ 3 toises et demie⁴². La contiguïté du parcellaire paraît même assurée⁴³ (fig. 10).

Le second lien qui peut être établi entre la rue aménagée à l'ouest et le port est l'édification, avant 1258, sur les fondations de la digue romaine, de la porte d'Yvoire⁴⁴, qui permettait d'accéder au port. Comme nous l'avons dit plus haut, le même nom *Ayvueyr* — forme patoise du mot *Yvoire* — servait à désigner aussi bien le port que la porte. De la ville, apparue désormais à l'ouest en bordure du lac, on accédait au port grâce à cette porte. Le fait est comparable à d'autres villes-fleuves, notamment rhodaniennes: à Avignon, la porte Aiguière (synonyme d'Yvoire) avait une fonction identique⁴⁵.

Le port, à cette époque, apparaît donc comme un espace ouvert, même s'il a pu être fermé au nord-est par une ligne de pieux. Il n'était pas circonscrit à l'intérieur des murs d'un promontoire de Longemalle purement hypothétique⁴⁶. Le port était extérieur à la ville et à la porte qui le défendait.



11. Hypothèse globale : une ville-rue au XIII^e siècle.

colline, la rue du Boule⁵³. Au XIV^e siècle, la place de la porte d'Yvoire était, au même titre que celle du Molard, un lieu de rassemblements pour les criées publiques. Cependant, cette place n'était pas définie en tant que telle, son étendue restait confinée aux alentours de la porte⁵⁴ (fig. 4, 4^e et 5^e cartouches depuis la gauche).

Et si «avancement» du port il y eut, l'ensemble des aménagements devait être encore proche de la porte d'Yvoire jusqu'au début du XV^e siècle. L'étude des textes peut encore le démontrer. D'une part, comme nous l'avons dit plus haut, l'appellation d'*Yvoire* ou *Aquaria* sert à désigner aussi bien le port que la porte; d'autre part, il ne semble pas qu'on dissocie clairement la porte de son port, lorsqu'elle est considérée comme limite de la ville⁵⁵. Les abords du port se précisaient néanmoins. Les eaux de l'*Ayvueyr* offraient une défense efficace au mur de ville, situé du côté ouest et construit sur l'ancienne digue gallo-romaine et son prolongement formant un léger angle obtus en direction du nord-ouest. En face, les maisons de l'angle du sud-est de la place naissante

étaient protégées de l'affouillement de la rive par un charmur⁵⁶. Celui-ci après un retour d'angle vers l'est, devait aussi protéger les maisons qui s'alignèrent progressivement le long de la rue de Rive. Cette extension n'atteignait cependant pas la hauteur de la rue Verdaine. Elle restait à mi-distance entre celle-ci et la rue du Boule.

Les indices dont nous disposons pour la période de la fin du XIV^e siècle et au-delà nous portent à croire que ce port était comme épaulé par deux extensions successives qui, à l'ouest comme à l'est, devaient être, en termes de profondeur, de même type. En clair, l'ensemble, quasi linéaire, devait s'aligner à peu près au premier tiers de l'extension totale des îlots telle qu'elle apparaît dans le plan Billon⁵⁷.

Le bourg-rue de Rive

Nous reviendrons plus bas sur cette question du développement partiel des Rues-Basses à l'ouest de la porte



d'Yvoire. En ce qui concerne le côté est, l'historiographie traditionnelle admet le principe d'une enceinte qui fermerait, au XII^e siècle déjà, un quartier avancé sur le lac entre Longemalle et Rive. Les limites de l'extension au nord de la rue de Rive atteindraient presque le niveau de la rue du Rhône actuelle.

Sans pouvoir entrer dans le détail — le secteur autour des Cordeliers de Rive mériterait une étude à lui seul —, nous indiquerons seulement quelques éléments qui devraient inciter à la prudence.

Les confins du port

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, les maisons qui, à proximité de la porte, donnent sur la rue de Rive du côté du lac sont dites hors de la porte d'Yvoire, en 1283 comme plus tard. Celles qui leur font face, au moins jusqu'à la hauteur de la rue du Boule, sont considérées,

elles, par les commissaires d'extentes comme proches de la porte. Il est intéressant de relever que cette différence de confins n'existe apparemment pas pour les maisons qui se situent à l'ouest de la porte, c'est-à-dire celles à l'extrémité de la rue de la Poissonnerie, l'actuelle Croix-d'Or: toutes sont dites proches de la porte et de son mur de cité.

Autrement dit, les confins expriment un rapport qui relie le secteur du bas de la colline, au sud-est de la porte, à celui de la bande de terrain gagné à l'ouest de celle-ci. En revanche, ils révèlent un rapport d'exclusion entre ces derniers secteurs et celui de la rive du lac au nord-est de la porte.

Le port de la porte situé à cet endroit marque donc la césure entre « l'intérieur » et « l'extérieur »⁵⁸.

Si véritablement la rue de Rive, selon la thèse traditionnelle, traversait un quartier fermé par deux portes, celle de Rive à l'extrémité orientale et celle de la porte d'Yvoire, du côté opposé, les confins des maisons proches de la porte d'Yvoire devraient être identiques de

part et d'autre de la rue, comme c'est le cas dans la rue de la Poissonnerie. Or, tout semble indiquer que si la tranche de maisons, du côté de la colline, au bas de la rue du Boule était « orientée » vers la porte, celle des maisons d'en face ne l'était pas à l'origine. Autrement dit, on ne peut pas, topographiquement parlant, imaginer que la rue de Rive « aboutissait » à la porte d'Yvoire⁵⁹ et son mur.

Cette distinction née du développement topographique aurait pu s'accompagner, au XIII^e siècle, d'une distinction de type juridique. Ainsi, en 1293, une transaction entre l'évêque Guillaume de Conflans et les citoyens genevois indique que les exigences posées aux possesseurs du bourg de Rive seront du même type que ce qui est demandé à ceux de la ville⁶⁰.

Les extensions de la rue

En ce qui concerne l'étendue même de la rue, il est à remarquer deux choses.

Premièrement, il semble que la limite orientale n'est pas définie par la porte des Frères Mineurs avant une époque tardive. Celle-ci d'ailleurs n'est, semble-t-il, attestée sous ce nom que dans le dernier quart du XIV^e siècle, c'est-à-dire au moment de la construction de l'enceinte de Marcossey⁶¹. La limite de la rue est cependant indiquée par l'église ou le couvent des Cordeliers sans autre précision. Notons que les Cordeliers marquaient aussi la limite de la rue Verdaine qui dévalait la pente de la colline⁶².

Deuxièmement, il n'est pas du tout certain que la rue ait été complètement urbanisée avant la fin du XIV^e siècle. En effet, tout l'espace situé sous les Cordeliers — soit au nord, de l'autre côté de la rue, comme le long de celle-ci en direction de l'ouest⁶³ — et compris entre la maison de Girard, coseigneur de Ternier, et les murs de ville descendant vers la Tour Maîtresse n'était pas encore occupé en 1389⁶⁴ (fig. 4, 4^e cartouche depuis la gauche).

Par conséquent, entre l'extrémité orientale de la rue de Rive et la propriété de Ternier qui bordait l'allée prolongeant la rue du Boule vers le lac, pas moins de huit parcelles furent abergées par l'évêque Guillaume de Lornay à cette date⁶⁵. Tout s'apparentait à une opération planifiée (fig. 12). Presque tous les lotissements étaient identiques, ils devaient, semble-t-il, avoir la même longueur. Des prescriptions concernaient la construction et la hauteur des murs de fondation et de défense du côté du lac et la répartition des dépenses entre les tenanciers de chaque parcelle. En outre, il était prévu le maintien d'un espace libre pour une allée longeant la maison de Girard de Ternier, un autre pour le port situé en face des Cordeliers, au bas de la rue Verdaine, et la création d'un passage entre la dernière maison et les murs qui fermaient transversalement l'extrémité orientale de la rue. Enfin, le port était fortifié et les propriétaires des parcelles voisines,



12. Extension de la rue de Rive à la fin du XIV^e siècle. Tramé (sud): niveau de l'ancien quai romain et hypothèse de l'emplacement de la porte au bas de la rue Verdaine. Tramé (nord): front du lac renforcé par le charmur. 1. Maison de Girard de Forens (première moitié du XV^e siècle). — 2. Maison de François de Versonay (première moitié du XV^e siècle). — 3. Maison de Girard de Ternier à la fin du XIV^e siècle. — 4. Emplacement de l'église et du couvent des Cordeliers de Rive. — 5. Tour Maîtresse. — 6. Allée du port.

Guillaume de Rolle et Jean du Vuache, devaient édifier un arc sur le mur de port et la Commune le fermer avec une chaîne en fer.

La fermeture

Dernière remarque enfin.

Par conséquent, l'extension de la rue de Rive au-delà de la porte d'Yvoire semble avoir connu un développement limité, avant 1389, à un tiers environ de son extension totale⁶⁶. La charrière se prolongeait vers l'est en bordure d'un port d'accès aux Cordeliers⁶⁷. Dès lors, il est

bien difficile d'imaginer qu'il existait, au XIII^e siècle déjà, une porte des Frères Mineurs fermant ce bourg à un emplacement aussi éloigné de la première extension que celui de la porte de Rive.

Une première limite en tout cas existait au bas de la rue Verdaine. Une porte avait-elle été édifée à ce niveau dans l'axe de la rue de Rive? Ou, au contraire, barrait-elle la rue Verdaine sur le tracé amont de la rue de Rive à la hauteur de la ligne de l'ancien quai romain⁶⁸? En l'état actuel des recherches, on l'ignore. Quoiqu'il en soit, les Cordeliers se trouveraient à l'extérieur de cette extension. Il n'est donc pas exclu que la construction, au-delà de cette limite, de la Tour Maîtresse en 1378, sous la direction du frère Henri de Jussy⁶⁹, probablement un des Cordeliers de Rive⁷⁰, de même que l'édification des murs de la ville jusqu'au couvent et la consolidation de la rue de Rive à cette extrémité⁷¹, aient annoncé l'intégration des Franciscains à la ville⁷², phénomène qui semble d'ailleurs général. En même temps qu'elle offrait une défense qui se voulait efficace sur le flanc oriental par sa forte avancée sur le lac, l'enceinte de Marcossey anticipait sur le développement du promontoire et même sur celui des îlots de la ville basse, elle ne les englobait pas⁷³ (fig. 12).

Les ports construits pendant la période de la fortification urbaine

Dans la plupart des villes de la région ou d'ailleurs, de vastes campagnes de fortification, parfois de refortification, furent projetées dès la seconde moitié du XIV^e siècle. En ce qui concerne la ville de Genève, l'historiographie traditionnelle admet que le tracé des fortifications reprit pour l'essentiel celui de murs plus anciens. Mais la « refortification » contraignit la Commune à faire corps avec sa ville toute entière, c'est-à-dire à intégrer le front du lac⁷⁴. En réalité, il n'est pas du tout certain que le front du lac — les Rues-Basses — ait été fermé avant la fin du XIV^e siècle ni même après. Il est non moins vrai, cependant, que la peur des Grandes Compagnies amena les pouvoirs institués, que ce soit l'Evêque, la Commune et même la Savoie par l'intermédiaire du Vidomnat, à projeter d'enceindre totalement la ville. A propos d'ailleurs de ces interférences savoyardes, depuis le dernier quart du XIV^e siècle, dans un domaine aussi essentiel que la défense de la ville, il n'est pas lieu de s'étendre ici plus avant sur cette question. Cependant, elle mériterait d'être approfondie dans le cadre plus général d'une étude consacrée aux relations entre la Maison de Savoie et Genève entre les XIV^e et XV^e siècles.

Un autre aspect que soulève cette question de la fortification est le rôle qu'ont pu jouer certains maîtres maçons, originaires notamment du diocèse, au cours de la première moitié du XV^e siècle. Une place de choix devrait être réservée au maçon Mermet Vertier et à ses collabora-

teurs, dont tout indique qu'il intervint sur la plupart des chantiers qui mettaient en valeur l'image de la ville (fortifications, ports, places, maison de Ville). Il est à noter, en particulier, que Mermet Vertier eut la responsabilité des chantiers des deux ports du Molard et de Longemalle entièrement reconstruits dans les premières décennies du XV^e siècle.

Relevons à ce propos que l'effort consacré aux ports entre la fin du XIV^e siècle et la première moitié du XV^e fut aussi important, sinon plus, que celui qui consista à fortifier l'ensemble du front du lac⁷⁵.

L'ordonnance de 1392

En 1392⁷⁶, les syndics obtinrent de l'évêque et du vidomne une ordonnance qui avait pour but de fortifier le front du lac entre Rive et le pont de l'Île, et même jusqu'en direction de Palais. Il s'agissait pour chaque tenancier qui avait un lotissement du côté du lac de renforcer ou surélever les murs de soutènement déjà existants des parcelles, derrière leurs maisons et granges, ou d'en élever jusqu'à la hauteur d'une toise et demie; de plus, la plupart des propriétaires devaient compléter ce travail par des murs d'enceinte (fig. 13).

L'important ici est que l'ordonnance prévoyait aussi de renforcer les accès à la ville basse que pouvaient être les places-ports. La ligne de défense du port creusé à proximité de la porte d'Yvoire s'alignait, semble-t-il, au niveau des murs d'enceinte des maisons voisines. Un « arvot », ici un arc de port, serait percé dans le mur que la Commune construirait à ses frais au travers de la place, entre la maison des nobles de Rovorée et celle du forgeron Perret Clarmont (l'ancienne maison de Nicole de Gleys, voir fig. 10)⁷⁷.

Il y a lieu ici de faire quelques remarques.

Une extension limitée

Premièrement, il ne fait guère de doute que la maison de Perret Clarmont, qui s'appuyait contre le mur de la porte d'Yvoire au sud-ouest de la place naissante, était confinée sur une parcelle, dont la profondeur représentait environ le tiers de l'extension totale du futur îlot.

Or, les conditions imposées par le site comme les nécessités de la défense ont contribué au développement d'un schéma quasi linéaire du front du lac dans son ensemble. Autrement dit, il est concevable d'imaginer que le mur devait traverser le haut de la place de Longemalle actuelle, c'est-à-dire au niveau correspondant au premier tiers de son extension totale (fig. 4, 5^e cartouche depuis la gauche).

Même si l'on admet la présence d'une bande de terrain en bordure du lac — une « rivière » submersible et plus

ou moins large —, il faudrait encore démontrer qu'elle a bien été le fait d'une occupation systématique au-delà de la limite connue de l'urbanisation. L'étude des extentes du secteur ne permet en aucun cas de relever qu'il y ait eu une évolution tangible entre la fin du XIII^e siècle et celle du XIV^e. D'un siècle à l'autre, il n'apparaît pas que les premières extensions de part et d'autre du port aient été suivies d'une seconde phase de développement⁷⁸. Pas plus qu'il n'apparaît que les aménagements portuaires aient été véritablement déplacés plus au nord de la place. D'une manière générale, il semble que la ville basse est restée, pendant toute cette période, limitée à son extension d'origine.

Le modèle du Molard

Par la décision de 1392, le dispositif de défense de la porte d'Yvoire du côté du lac était complété deux décennies seulement après que la porte elle-même fut réparée et exhaussée. L'arc du port et son mur, qui devaient être créés plus au nord dans l'axe de la place comme une sorte d'ouvrage avancé, venaient en quelque sorte suppléer la porte dans sa défense du port.

Le projet de dédoublement des portes d'accès, réalisé à Longemalle seulement dans les années 1440, semble-t-il, était comparable à celui que connut le Molard, dès 1410 en tout cas⁷⁹ (fig. 13).

Ainsi, l'arc de la porte construit entre les murs des maisons du bas de la rue de Perron⁸⁰, qui étaient alignées sur l'extension du XII^e siècle, gardait encore au XV^e siècle l'appellation de porte du Molard. La porte donnait deux siècles auparavant sur le port tout proche⁸¹, converti depuis en place, qui était évoqué par le lieu-dit *En Molard*. Cette place d'un Molard «intérieur» s'opposait au Molard «extérieur»⁸², c'est-à-dire les abords du port construit au début du XV^e siècle, au-delà d'une nouvelle porte et de son mur ayant le même nom. L'ensemble avait été édifié à la même époque dans l'axe de la place, à peu près au niveau de la fontaine actuelle⁸³.

Le Molard, sous l'impulsion notamment des notables marchands de Rolle, d'origine lausannoise⁸⁴, devenait ainsi une place au vrai sens du terme, même s'il n'avait pas l'étendue qu'on lui connaîtra par la suite. Au carrefour des charrières venant du pont et de la porte d'Yvoire, cette place avait été conçue comme un espace monumental, de plan carré⁸⁵. Elle était circonscrite à l'ouest par la «rue de la halle»⁸⁶, au nord — le mur, la porte qui donnait accès au port et la tour de défense⁸⁷, à l'est — la maison de Rolle avec sa halle, au sud — une rangée de maisons donnant sur la *Ripparia* avec leurs dômes et haut-bancs, dont seule la présence de l'ancienne porte et ses accès interrompait l'alignement, probablement contigu. La place était entièrement pavée⁸⁸ et, au centre, une fontaine fut érigée⁸⁹.

En ce qui concerne la porte d'Yvoire, la décision de 1392 n'a probablement pas eu la même portée. L'espace de terrain, compris entre la porte même et l'emplacement éventuel du mur de l'arc n'était pas encore gagné sur les eaux. L'arc exprimerait avant tout la fermeture du port, il en aurait défendu l'accès par le lac⁹⁰.

La formation des places-ports

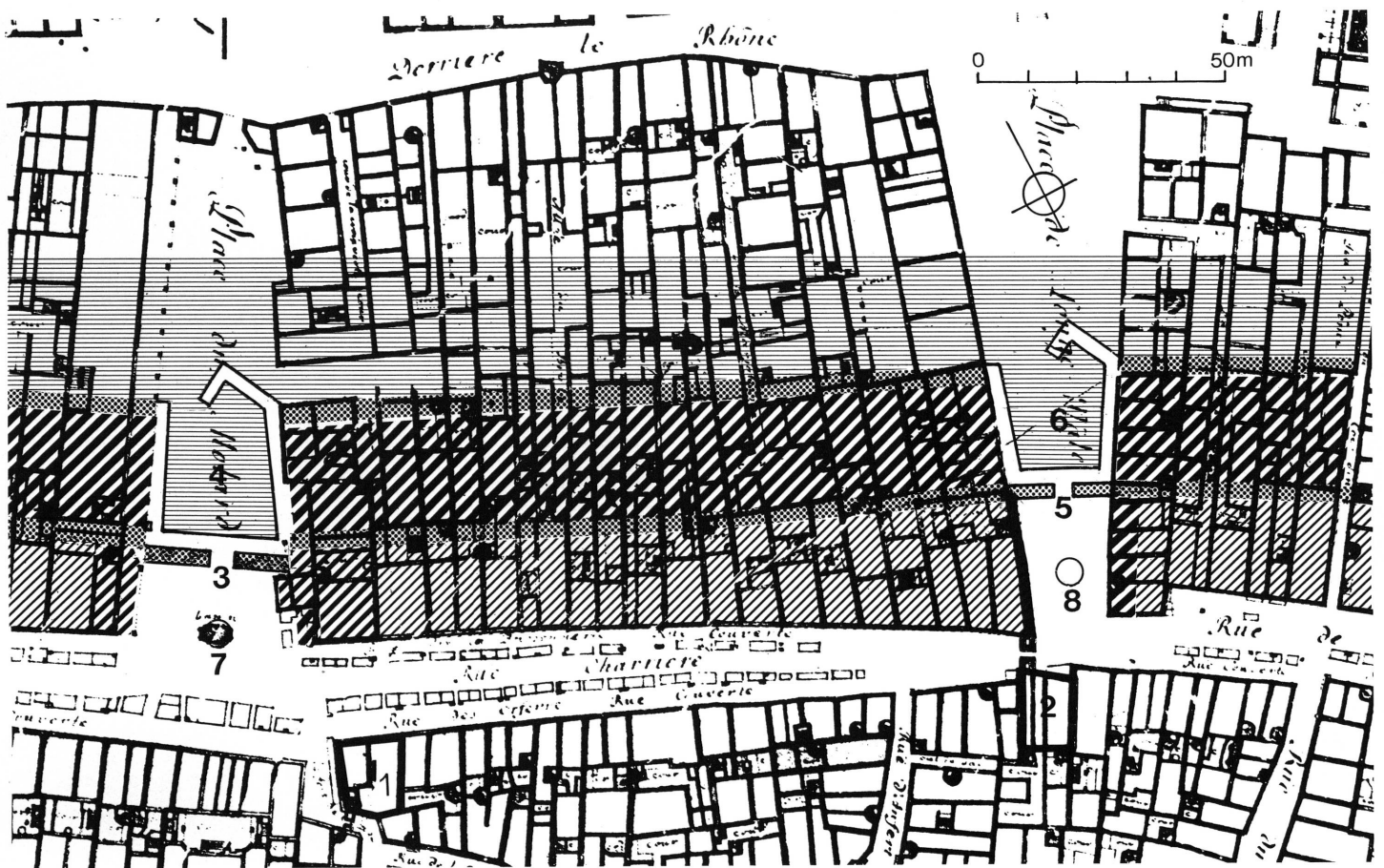
Dès les toutes premières décennies du XV^e siècle, le terme de port de Longemalle est attesté, l'ancienne maison de l'évêque devint la propriété de particuliers et la grande maison, à l'angle de la place de Longemalle et de la rue de Rive, adoptait le nom de la demeure épiscopale, comme d'ailleurs la place elle-même. La porte d'Yvoire allait être confinée progressivement au rôle d'entrée symbolique de la ville (fig. 13).

La porte d'Yvoire

La porte d'Yvoire, attestée depuis 1258⁹¹, fut construite à l'angle de la place de Longemalle et de la rue de la Croix-d'Or actuelles. A cet emplacement, la défense de la ville, tracée à l'ouest depuis le XIII^e siècle, fermait transversalement la rue. Trois éléments caractérisaient cette défense. Du côté de la colline, la maison épiscopale dite de Longemalle, légèrement saillante, épaulait la porte, à laquelle elle était associée⁹². Dans l'axe de la rue, la porte d'Yvoire surmontée d'une tour⁹³. Enfin, le mur de celle-ci⁹⁴, légèrement en retrait et orienté vers le lac, constituait la face postérieure de la maison d'angle des Clarmont qui resserrait la rue depuis l'ouest.

La porte, elle-même, de plan quadrangulaire, était édifée probablement en molasse. Les piédroits de la porte et peut-être les claveaux de son arc extérieur, détruit en 1712, semblent l'attester⁹⁵. Le gros oeuvre de maçonnerie avait été exhaussé à la fin des années 1370⁹⁶. Afin de la protéger contre les incendies fréquents du quartier, on l'avait recouverte d'une charpente et de tuiles, venant probablement de Lancy. Au devant de la porte, du côté du port, une chaîne de ville était fixée à un plot, sans doute en bois⁹⁷. Elle pouvait déjà remplacer l'ancien fossé-port. La porte elle-même était fermée par deux vantaux, bloqués par des verrous⁹⁸.

Déjà en 1407, le forgeron propriétaire de la maison d'angle obtenait le droit de la Commune d'appuyer son toit sur le mur de la ville sous la porte. En 1423, survenait un accord significatif entre les syndics et les nouveaux propriétaires. Ceux-ci obtenaient notamment la possibilité de percer le mur de jours pour éclairer leur maison, quitte à affaiblir la défense. En revanche, l'évêque et les syndics se réservaient le droit de construire des édifices sur ce mur, du côté de la place dite de Longemalle⁹⁹.



13. Deuxième phase de l'extension des Rues-Basses entre la fin du XIV^e siècle et le milieu du XV^e siècle.

Tramé (sud): front du lac renforcé par le charmur à la fin du XIV^e siècle.

Tramé (nord): hypothèse d'un renforcement du front du lac par un charmur lors de l'extension du milieu du XV^e siècle.

Anciennes portes: 1. porte du Molard et maison Tavel et 2. porte d'Yvoire et maison de l'évêque dite de Longemalle. — Nouvelles portes: 3. porte du port du Molard (attestée dès 1410); tour et maison de Rolle au sud-est et 5. porte du port de Longemalle en 1446; nouvelle maison dite de Longemalle au sud-est. — 4. Extension maximale du bassin prévue en 1392. — 6. Extension et emplacement du port selon le modèle du Molard. — 7. Fontaine du Molard dès 1451. — 8. Fontaine de Longemalle dès 1446.

Le rôle symbolique de la porte, quant à lui, n'en continua pas moins d'être important. En 1422, le passage de la porte est repavé, pour l'entrée du duc de Bourgogne dans la ville basse, par le propriétaire de l'ancienne maison de l'évêque¹⁰⁰. En 1442, c'est pour celle de l'empereur Frédéric III que la Commune fait apposer ses armes sur l'arc extérieur de la porte, du côté des Cordeliers¹⁰¹.

L'aménagement de la place de Longemalle

Entre 1413 et 1414¹⁰², l'agrandissement du port de Longemalle allait s'accompagner de projets d'aménagement de la place et la décision d'édifier une halle de marché

soit une rue couverte par des dômes le long de la façade de la maison d'angle¹⁰³ (l'ancienne maison de Rovorée, devenue la nouvelle maison dite de Longemalle et propriété de Seyssel, voir fig. 13).

Surtout, le premier quart du XV^e siècle était marqué par l'apparition, non encore systématique cependant, d'une seconde couche de maisons, granges, chosaulx et jardins de part et d'autre du port, derrière les premières extensions, du côté du lac, de la ville qui s'étendait désormais du pont du Rhône à Rive (fig. 13).

La création de la place se parachevait avant le milieu du siècle. Une fontaine aménagée sur celle-ci remplaçait l'ancienne fontaine qui se trouvait dans la porte d'Yvoire. Cette dernière alimentait, par un conduit en grès, la nou-

velle fontaine de Longemalle¹⁰⁴. La façade de la maison d'angle précitée était avancée sur la place jusqu'au niveau qui allait définir, plus au nord, l'alignement sur la digue du futur nouveau port. De plus, le marché aux blés était transféré des Rues-Basses et du Molard à la halle de la façade nouvellement construite¹⁰⁵.

Enfin, on décida, en 1446, l'édification d'une nouvelle porte qui devait être surmontée d'une tour à l'instar de la porte d'Yvoire, et d'un mur, percé d'archères et de canonnières. L'ouvrage refermait le bas de la place pour défendre aussi bien celle-ci que le port, sur le modèle du Molard. Il est donc probable que le port avait été reconstruit à l'arrière de la maison d'angle et que la digue s'étendait depuis le nord-est, perpendiculairement au mur de la porte, pour étayer ensuite la rive en se dirigeant vers l'ouest¹⁰⁶. Il est possible que la jetée se terminait obliquement en forme de coude vers le nord-ouest (fig. 13).

L'allongement parcellaire

Autour des mêmes années, la deuxième phase de lotissements, dont il a été question plus haut, atteignait les nouvelles limites portuaires et la ligne de rivage en était d'autant déplacée vers le nord. Il est plus que probable que l'établissement des phases successives, qui allongèrent les îlots jusqu'à la rue du Rhône, sont à mettre en rapport avec l'aménagement de nouvelles enceintes portuaires. Quant à l'espace de la place actuelle, il se précisa surtout au fur et à mesure de l'avancement des ports (fig. 4, 6^e, 7^e et 8^e cartouches depuis la gauche).

CONCLUSION

Depuis quelques années, le quartier de la porte d'Yvoire a fait l'objet de recherches historiques et documentaires approfondies ainsi que de fouilles archéologiques étendues. L'étude a été menée grâce à la collaboration du Service cantonal d'Archéologie, dirigé par Charles Bonnet.

Les résultats de ces recherches et découvertes, pour la plupart inédites, peuvent être commentés ainsi.

D'une part, il est désormais possible de faire le lien entre les aménagements portuaires antiques, retrouvés au bas de l'église de la Madeleine, et ceux de l'époque médiévale, particulièrement des XII^e-XIII^e siècles. Ce dispositif-ci était en rapport avec la porte dite d'Yvoire, qui se trouvait à l'angle de la rue de la Croix-d'Or et de la place de Longemalle.

D'autre part, le réseau des murs de soutènement, sorte de digues appelées *charmurs* dans le patois local, qui en

dépendait et qui a été retrouvé sous l'actuelle papeterie Delachaux (27, rue de la Croix-d'Or), est à comprendre comme une opération d'urbanisation, probablement planifiée, à partir des aménagements portuaires précités. Et ce, en direction du pont de l'Île, à l'ouest de la porte d'Yvoire, le long d'un rivage consolidé.

Il convient donc de dégager quelques idées essentielles.

Premièrement, une ville-rue quasi linéaire se serait développée au XIII^e siècle sur toute l'étendue des Rues-Basses actuelles entre le pont de l'Île et le port de Longemalle. Le quartier de la rue de Rive aurait été, quant à lui, développé dans une phase ultérieure en plusieurs étapes, contrairement à ce qu'affirmait l'historiographie traditionnelle qui énonçait un mouvement d'urbanisation globale dans un sens exactement contraire.

Deuxièmement, cette urbanisation du côté du lac était limitée, c'est-à-dire que les îlots constitués entre les Rues-Basses et la rue du Rhône n'ont pas été créés d'un seul coup, mais par étapes successives.

Troisièmement, cette ville remonte au moins au début du XIII^e siècle, c'est-à-dire beaucoup plus tôt qu'on ne l'a pensé jusqu'à présent. Fondamentalement, le développement des îlots — ou leur épaissement — est à mettre en rapport avec les phases d'extension portuaire, soit le progressif avancement et la reconstruction des ports, et ce principalement au XV^e siècle. Les trois grandes places (Fusterie, Molard et Longemalle) auraient été ainsi progressivement conçues sur l'emplacement des anciens ports après leur comblement.

Plus généralement, on retiendra encore ceci.

La ville au bord de l'eau est une *ville en devenir*, jamais définitivement cernée comme d'autres villes médiévales, souvent définies par le tracé de leurs enceintes. Le lac ne semble guère être un obstacle à l'ambition des riverains, qui repousseront progressivement la ligne du rivage par de nouvelles implantations.

De cette évolution permanente du plan dans l'histoire découle une approche neuve des sources, en particulier iconographiques et cartographiques. L'idée d'un *plan non acquis* oblige à porter un regard critique sur les plans ou représentations de ville créés généralement à une époque tardive (XVI^e siècle), c'est-à-dire au moment où l'urbanisation a tendance à se figer à l'intérieur des murs.

Ainsi, à Genève, l'utilisation abusive du plan Billon (1726), qui ne montre qu'un état de développement très avancé, au tissu urbain fort densifié, n'est plus concevable sans l'analyse préalable des phases d'évolution de la ville médiévale par les sources écrites et les investigations archéologiques.

L'intuition peut s'en trouver confortée par la confrontation à la réalité historique.

¹ GALIFFE, J.-B.-G., *Genève historique et archéologique*, Genève, 1869 et BLONDEL, L., *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, Genève-Nyon, 1946 (*Cahiers de Préhistoire et d'Archéologie*, 3).

² BLONDEL, L., *Les faubourgs de Genève au XV^e siècle*, Genève, 1919 (*MDG*, série in-4^o, 5), p. 5-15.

³ Cet article reprend l'essentiel de ces recherches, qui ont fait l'objet d'un mémoire de licence d'histoire présenté en 1991 à l'Université de Genève (*Autour de la porte d'Yvoire. Les ports de la place de Longemalle au Moyen Age. Contribution à une histoire du développement des Rues-Basses, XIII^e-XV^e siècle*, ms. dactyl., Genève, Faculté des Lettres de l'Université de Genève, mars 1991 — exemplaires à la Bibliothèque Publique et Universitaire de Genève et aux AEG). Je tiens à remercier tout particulièrement de leur précieux soutien M. Louis Binz, professeur d'histoire nationale et régionale à la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, et M. Marcel Grandjean, professeur d'histoire monumentale régionale à la Faculté des Lettres de l'Université de Lausanne, qui ont dirigé ce mémoire. J'exprime aussi ma profonde gratitude à M. Charles Bonnet, archéologue cantonal et professeur d'archéologie chrétienne médiévale à l'Université de Genève, qui, avec son équipe — M. Gaston Zoller notamment —, a suscité cette recherche et a prouvé qu'une collaboration entre archéologues et historiens n'était pas un vain mot. En outre, M. Nicolas Schätti, historien d'art, sait toute ma reconnaissance pour la qualité des échanges scientifiques éprouvés dans le cadre de sa collaboration effective à l'Inventaire des Monuments d'Art et d'histoire du canton de Genève. Enfin, je remercie M. Dominique Burand pour la mise au net des plans ainsi que Mme Monique Delley pour les photographies.

⁴ BLONDEL, L., «Le port gallo-romain de Genève», dans: *Genava*, t. 3, 1925, p. 85-104; «Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1930», dans: *Genava*, t. 9, 1931, p. 60-61; «Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1931», dans: *Genava*, t. 10, 1932, p. 43-45; *Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, Genève-Nyon, 1946 (*Cahiers de Préhistoire et d'Archéologie*, 3), p. 38-43; BEERLI, C.-A., *Rues-Basses et Molard, Genève du XIII^e au XX^e siècle, les gens, leur quartier, leurs maisons*, Genève, 1983, p. 15-17.

⁵ BONNET, Ch., «Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1986 et 1987», dans: *Genava*, n.s., t. 36, 1988, p. 41-48; BONNET, Ch. et al., *Les premiers ports de Genève*, Bâle, 1989 (*Archéologie suisse*, 12/1), p. 2-10.

⁶ BLONDEL, L., «Notes d'archéologie genevoise, 4^e partie: Longemalle et la maison de l'évêque», dans: *B.H.G.*, t. IV, 1914, p. 68-70 et BEERLI, C.-A., *op. cit.*, p. 39.

⁷ CORBOZ, A., «Faut-il récrire l'histoire des Rues-Basses?», dans: *Le Courrier*, Genève, 12 août 1986.

⁸ GALIFFE, J.-B.-G., *op. cit.*, p. 128.

⁹ Ces questions font l'objet d'un chapitre dans le mémoire de licence, cité *supra*, note 3, p. 18-28.

¹⁰ BLONDEL, L., «Notes d'archéologie genevoise, 4^e partie: Longemalle et la maison de l'évêque», dans: *B.H.G.*, t. IV, 1914, p. 63 et 68.

¹¹ 1284: la maison, adjacente à la porte d'Yvoire du côté du lac, est située *ante* [soit en face] *fontem portus* [ms.: *portis*] *Aquarie*; 1287: le four de Pierre de Valaz est situé à Genève *prope fontem de portu Acoso* (AEG, Archives A 2, Inventaire des titres du Chapitre, 1334, f^o 8 bis) - la maison de ce four se trouvait sur la sixième parcelle des maisons du côté du lac de la rue de la Poissonnerie, à partir de la porte d'Yvoire en direction du Molard; 1397: la maison de Jean Gay, où se trouve la fontaine, est dite *supra fontem portus* [ms.: *portis*] *Aquarie* (AEG, Titres et Droits, église Saint-Pierre, grosse 12 KAA 90, f^o 4); 1412: la maison, adjacente à la porte d'Yvoire du côté du lac, est cette fois-ci dite *ante fontem dictum fons porte Aquarie* (AEG, Titres et Droits, Evêché, grosse 3 Aa 2, f^o 114 v^o). Concernant la désignation du port lui-même, on se référera notamment à 1418: l'officier du vidonne reçoit 9 sous d'amende «... a Janino Serrallionis porti Aquarie pro penis per eum spretris...» (AST, Archivio di Corte, Paesi, Genève, cat. 13, mazzo 9, tit. 3, f^o 13); maître Janin Serrallion habite près de la porte d'Yvoire (*ibidem*, tit. 4, f^o 11). En ce qui concerne la situation de la fontaine et des maisons précitées, voir fig. 10.

¹² 1392: «...quod fieret portus Molaris videlicet per fiat intrata juxta murum Guillelmi de Rutulo...» (AEG, Ms. hist. 31, vol. 4, f^os 248-249 v^o, copie Jacques Godefroy); 1410: «Fuit data in tacheriam Mermeto Verter latbomo ... portum versus alam domini episcopi...pro qualibet texta inclusis chantonatis porte seu arcus porti faciende de rochi et cise ad ordinacionem Guillelmi de Rotulo...» (AEG, RC 1, f^o37); nous nous référons au manuscrit des Registres du Conseil, dès lors que l'édition, comme c'est le cas ici, est fautive (*Registres du Conseil de Genève publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. I, vol. 1, p. 34); 1429: «...in dicto portu lacus a parte magne platee Molaris...» (AEG, Finances M 3, f^o 85 v^o); 1459: «...libravit nobili Jobanni de Rotulo...pro reparatione et edificatione fontis labentis in pede muri et porte de Molari ante domum habitacionis ipsius...» (BSHAG, papiers Ed. Mallet, portefeuille intitulé Documents relatifs à l'histoire de Genève, liasse Comptes municipaux de l'année 1460-1461).

¹³ GALIFFE, J.-B.-G., *op. cit.*, p. 127-128.

¹⁴ Comme le révèle notamment l'expression de *portu Acoso* (AEG, Archives A 2, Inventaire des titres du Chapitre, 1334, f^o 8 bis).

¹⁵ L'idée d'un golfe antique en prolongement des terrains marécageux du Pré-l'Évêque a été même avancée par BLONDEL («Le port gallo-romain de Genève», dans: *Genava*, t. 3, 1925, p. 91 et 94). On voit mal, cependant, pourquoi ce golfe se serait «rapidement converti en promontoire couvert de maisons», voir encore Marteaux, Ch., Répertoire des noms de lieux de l'arrondissement d'Annecy d'après le cadastre de 1730, Annecy, 1937, *MDAF*, 2, p. 107, sous *Evires*).

¹⁶ BONNET Ch. et al., *Les premiers ports de Genève*, Bâle, 1989 (*Archéologie suisse*, 12 /1), p. 6.

¹⁷ BEERLI, C.-A., *op. cit.*, p. 17 et 41-44. Il convient peut-être ici de nuancer le point de vue traditionnel. Certes, un *murus civitatis* est bien attesté comme confin à l'arrière des maisons situées du côté de la colline et donnant sur les Rues-Basses. Cependant, aucun des sondages archéologiques entrepris ces toutes dernières années n'a permis de retrouver des éléments autres que romains qui attesteraient la présence d'une ligne continue de défense médiévale sur ce front de lac. Il n'est donc pas exclu, comme c'est souvent le cas à cette époque, qu'on ait plutôt affaire à «un mur de défense spontanée» (MIQUEL, J., *L'architecture militaire dans le Rouergue au Moyen-Age et l'organisation de la défense*, vol. I, Rodez, 1981, p. 109-117), c'est-à-dire formé par les faces postérieures des maisons alignées en contiguïté et bâties ici sur le quai romain.

¹⁸ La grève était à l'époque romaine en retrait de plusieurs mètres par rapport aux Rues-Basses actuelles. Sur le plan Billon de 1726, cela correspond grosso modo à l'arrière des maisons qui donnent sur la «grande rue charrière» (BONNET Ch. et al., *op. cit.*, p. 6-7).

¹⁹ Voir *infra*, le chapitre sur la création de la rue.

²⁰ A l'instar du développement de Palais — attesté comme bourg dès le XV^e siècle — lié à l'installation des Dominicains dès 1263, celui du bourg de Rive pourrait être lié à l'implantation des Cordeliers attestée dès 1266. Sur Palais, voir BLONDEL, L., *Les faubourgs de Genève au XV^e siècle*, Genève, 1919 (*MDG*, série in 4^o, 5), p. 34; concernant le bourg de Palais: 1321 (*MDG*, t. 9, 1855, p. 305, n^o 39), 1325 (*MDG*, t. 18, 1872, p. 169), 1378: «...quoddam curtile situm in Palacio ... affrontatur quarrerie tendenti a loco ubi coria parantur prope Rodanum versus murum orti Fratrum Predicatorum a parte anteriori et muro burgi Palacii a parte exteriori ...» (AEG, Titres et Droits, Chapitre, grosse 7 Ca 9, n^o 144), 1431: «...quendam ortum situm in burgo Palacii in quarrerie vocata de Calcibus des Affaytemens ...» (AEG, notaire Humbert Perrod, vol. 5, f^o 8 v^o), 1537: *Celles maisons qui sont encore debout es bourgs desrouché* ... — à la même époque, le projet non réalisé de construire une muraille pour enclore ce bourg, c'est-à-dire probablement une enceinte bastionnée, n'excluait cependant pas l'existence d'un mur médiéval de clôture. Blondel ne le mentionne pourtant pas (BLONDEL, L., *ibid.*, p. 30).

²¹ Sur le plan Billon, cette ligne correspondait à l'alignement des façades de ces maisons, donnant sur la rue de Rive.

²² En 1278, on notera que la maison qu'achète Robert, évêque de Genève, à Simon, évêque d'Aoste, est située dans la cité de Genève *ex parte lacus* (AEG, Titres et Droits, Evêché, R. 2 Af 2; sur cette

maison, voir *infra*, chapitre sur la maison de l'évêque). Habituellement, ce type de confin est réservé aux maisons situées du côté nord des Rues-Basses, alors que les maisons, du côté de la colline, sont dites *ex parte civitatis*. Ce qui n'est pas le cas de la maison de l'Evêque, elle se trouvait pourtant au bas de la rue de la Fontaine actuelle, donc du côté sud des Rues-Basses. Au milieu du XIV^e siècle encore, un des commissaires d'extentes du Chapitre, reprenant des formulations anciennes, donne le même type de confin à la maison des Tavel, qui se trouvait en haut de la place du Molard, du même côté des Rues-Basses que la maison de l'Evêque (AEG, Titres et Droits, Chapitre, grosse 7 Ca 9, n° 68). Le cas ne paraît pas isolé. Ainsi, on doit imaginer que pendant un certain temps, les maisons du côté de la colline, établies au-delà de la limite de l'ancien quai, aient bordé le rivage du lac, comme ce sera le cas des maisons qui leur feront face par la suite. En 1283, époque à laquelle des maisons du côté nord de la rue de Rive sont déjà attestées, l'hypothèse resterait valable pour les abords immédiats de la maison de l'Evêque.

²³ BINZ, L., «Le Moyen Age genevois (VI^e-XV^e siècles), dans: *Histoire de Genève*, publiée sous la direction de Paul Guichonnet, troisième édition mise à jour, Toulouse, 1986, p. 67, 69 et 72-73. Voir aussi, *infra*, note 28.

²⁴ BERGIER, J.-Fr., «Le Léman et les hommes», dans: *Le Léman, un lac à découvrir*, Fribourg, 1979, p. 196, 202 et 216.

²⁵ Voir à ce propos les hypothèses d'Etienne CLOUZOT («Note sur la barque du Léman», dans *MDAC*, t. 46 (1941), p. 61-97).

²⁶ BLONDEL, L., «Ponts, passages et navigation sur le Rhône entre Genève et le Jura», dans: *Genève, 8^e Congrès du Rhône*, Lausanne, 1935, p. 70.

²⁷ STOUFF, L., *Arles à la fin du Moyen-Age*, Aix-en-Provence, 1986, p. 65.

²⁸ La mise à jour de ces quelques pieux de chêne et modestes dispositifs, à l'est de la digue du Bas-Empire, atteste une activité portuaire dans la première moitié de l'époque romane (BONNET, Ch. et al., *op. cit.*, p. 8).

²⁹ STOUFF, L., *op. cit.*, p. 210. Par ailleurs, sans qu'on puisse l'attester avec certitude, une bande de terrain à l'arrière du front bâti du côté du lac devait atteindre le niveau de ce port. En effet, il semble qu'une sorte de cheminement secondaire dédoublait la voie charretière des Rues-Basses et profitait aux haleurs des barques remontant le Rhône, au moins jusqu'au Molard (AEG, P. H. 393, copie Edouard Mallet, BSHAG, portefeuille Documents relatifs à l'histoire de Genève, 1400-1415). Sur le halage, voir aussi: BONNET Ch. et al., *op. cit.*, p. 5; GRANDJEAN, M., *Les Monuments d'Art et d'Histoire du canton de Vaud*, t. IV, Bâle, 1981, p. 41; ROSSIAUD, M., «Les haleurs du Rhône au XV^e siècle», dans: *Les transports au Moyen Age, Actes du VII^e Congrès des médiévistes de l'enseignement supérieur*, Rennes, 1978 (*Annales de Bretagne et des pays de l'ouest*, 85/2), p. 283-304, particulièrement p. 286-288.

³⁰ Louis BLONDEL («Le port gallo-romain de Genève», dans: *Genava*, t. 3, 1925, p. 89 et «Chronique des découvertes archéologiques dans le canton de Genève en 1930», dans: *Genava*, t. 9, 1931, p. 61) distinguait parmi les digues qu'il découvrit deux types. Les unes, parallèles à la rive, n'avaient pas de rapport avec les fondations des maisons et devaient servir de brise-lames pour protéger les ports du Bas-Empire; les autres, perpendiculaires (fig. 5), soutenaient les murs mitoyens des maisons médiévales sur le lac et remontaient au XIV^e siècle. En fait, les récentes fouilles à la rue de la Croix-d'Or ont mis au jour des murs de soutènement du XIII^e siècle, alignés sous les façades antérieures des maisons anciennes, et d'autres, perpendiculaires, de même facture, sous les mitoyens de ces maisons. Par ailleurs, les textes attestent l'existence de murs de soutènement, appelés en patois *charmurs*, étayant les parcelles à l'arrière des maisons et granges, du côté du lac, donnant sur les Rues-Basses (voir *supra*, p. 45) et soutenant même les murs mitoyens (voir *supra*, p. 44). Ainsi, il est plus que probable que les murs de soutènement de la rue et des façades antérieures, qui ont été découverts récemment soient aussi des charmurs. C'est en tout cas le cas pour la rue de Rive (voir *supra*, p. 45).

³¹ AEG, Ms. hist. 31, vol. 4, f° 248-249 v°, copie Jacques Godefroy.

³² Voir *infra*, note 71.

³³ «*De charmuro ale ... Item terraliono qui fecit pisonam charmuri pro octo diebus pro quolibet inclusis expensis 16 solidos*

(*factum est*)...» (AEG, RC, 1, pièce annexe au f° 107, 3 novembre 1416).

³⁴ «*Primo fuit traditum in tacheriam Mermeto Verter latbomo charmurum de Longemala*» (AEG, RC 1, f° 59, 21 mars 1413); «*Item eadem die fuit ordinatum quod apportent lapides a aqua Areris usque ad portum Longemala pro 3 solidis 6 denariis pro omnibus cuilibet charrotono ...*» (RC 1, f° 68, 23 janvier 1414).

³⁵ En 1389, parmi les conditions d'un abbergement de parcelles, situées du côté lac de la rue de Rive, il est imposé aux tenanciers «*... quod quilibet ... teneretur facere charmurum murum et menia sufficiencia et deffensibilia pro dicta civitate ad altitudinem muri domus sive casalis Guillelmi de Rotulo site Gebennis in Ripparia a parte lacus ... Item quilibet ipsorum haberet lapides existentes in lacu in charmuro contrase...*» (AEG, Archives A1, p. 118; sur cette planification, voir *supra*, p. 44).

³⁶ Voir *infra*, note 71.

³⁷ A propos de la construction du port de Longemalle (voir *supra*, note 34): «*...ita quod villa aministret lapides et calcem et ipse manum et arenam...*» (AEG, RC 1, f° 59, 21 mars 1413); BONNET, Ch. et al., *op. cit.*, p. 8.

³⁸ BLONDEL, L., *Les faubourgs de Genève au XV^e siècle*, Genève, 1919 (*MDG*, série in-4°, 5), p. 20-21; en 1299, un *charmur* est attesté au château de l'île (BSHAG, papiers Ed. Mallet, Cartularium genevoise IV, Comptes du châtelain et Vidonne de Genève, 23 mars 1299 et 27 avril 1300: «*...in stipendiis 4 latbomorum facientium quendam murum dictum chalmur et dictum bastimentum a parte lacus...*»).

³⁹ Depuis le 27, Croix-d'Or jusqu'au niveau de la rue Céard, le *charmur* suivait l'alignement des anciennes façades des maisons. Mais au-delà, en direction du Molard, cet alignement semblait chevaucher la ligne rectiligne du *charmur*. Il est à supposer que les maisons situées près de la place, comme l'ancienne maison de Rolle, de type castral, ont été avancées sur la rue, probablement lors de leur reconstruction en pierre au XIV^e siècle.

⁴⁰ En 1372, la plupart des maisons de la rue de la Poissonnerie devaient être encore entièrement en bois; la rue avait connu plusieurs incendies avant cette date (*MDG*, t. II, 1^{re} partie, p. 370-371).

⁴¹ TAUPIN, J.-L., «Les Murs d'Avignon», dans: *Les Monuments historiques de la France*, t. 17 (1971/2-3), p. 145 et 146, note 22.

⁴² Mesure de superficie, variable selon les régions et composée à Genève de huit pieds, soit 2,5987 mètres.

⁴³ L'étude des titres de propriété des six premières parcelles depuis la maison d'angle en direction de l'ouest nous a permis de restituer leur situation exacte dès la deuxième moitié du XIII^e siècle jusqu'au XVI^e siècle (sur la provenance de quelques parcelles, soit les n° 4, 5 et 6 de la fig. n° 10, cf. BONNET, Ch., BROILLET, Ph. et ZOLLER, G., *La maison Delachaux et l'origine des Rues-Basses de Genève*, Genève, 1990, p. 22). La contiguïté des parcelles et du bâti semble être établie dès l'origine.

⁴⁴ Les fondations de la porte n'ont pas été retrouvées lors des fouilles, elles ont probablement été détruites en 1899 (REBER, B., *Esquisse archéologique sur Genève et les environs*, Genève, 1902, p. 34); néanmoins, le mur de la porte, qui était le mur postérieur de la maison adjacente à la porte située du côté du lac, a été construit sur l'axe de la digue gallo-romaine. Si donc la porte d'Yvoire est attestée en 1258, il est à supposer que l'extension des Rues-Basses, du côté du lac, en direction du pont du Rhône, anticipait sur son édification.

⁴⁵ TAUPIN, J.-L., *op. cit.*, p. 144; ROLLAND, F., «Un mur oublié: le rempart du XIII^e siècle à Avignon», dans: *Archéologie médiévale*, t. 19, 1989, p. 181 et 185.

⁴⁶ Voir *supra*, p. 43.

⁴⁷ BLONDEL, L., «Notes d'archéologie genevoise, IV, Longemalle et la maison de l'Evêque», dans: *BHG*, t. IV (1914), p. 55-70; BROILLET, Ph., «Autour de la porte d'Yvoire», dans: *Archéologie suisse*, t. 12, 1989/1, p. 11.

⁴⁸ L'analyse de la sentence arbitrale de Mathilde de Boulogne du 15 mars 1393 nous permet de constater que le chosal (ici dans le sens de maison) vendu en 1258 à Symon de Vercer, chanoine de Genève, par les frères Martin et Etienne de Cologne, n'est autre que la maison vendue 20 ans plus tard à l'évêque Robert de Genève par

ledit Symon, devenu évêque d'Aoste (AEG, Titres et Droits, Evêché, R. 62 Af 61).

⁴⁹ La propriété de Longemalle, étudiée par Louis Blondel, s'étendait du côté de la colline, au sud-est de la porte d'Yvoire, jusqu'à la rue du Boule. Il est vrai que la maison de l'évêque est située dans la cité. En revanche, les parcelles indiquées comme donnant sur la rue du Boule, qui au XIV^e siècle sont encore des jardins, font partie intégrante du *Bourg extérieur*. Par exemple, en 1378, Amédée de la Chapelle reconnaît tenir du Chapitre une grange à la rue du Boule, confinée au nord – c'est-à-dire ici en aval – par le jardin de la maison de l'Evêque (AEG, Titres et Droits, Chapitre, grosse 7 Ca 9, n° 98). Après 1385, Reynaud Barbier reconnaît tenir une maison neuve à l'emplacement dudit jardin (AEG, Titres et Droits, Chapitre, extrait 130 Cc 111, f° 24). Blondel, suivant en cela Galiffe, considérait que l'ensemble de la propriété se trouvait dans la cité. Le Bourg extérieur (voir fig. 2) comprenait en fait la place du Bourg-de-Four, les rues Saint-Léger, Saint-Christophe et Saint-Antoine et même les rues Verdaine et du Boule (AEG, Titres et Droits, Chapitre, grosse 7 Ca 9, n° 13, 1357).

⁵⁰ AEG, Titres et Droits, Evêché, R. 62 Af 61; CHÉDEVILLE, A., «De la cité à la ville», dans: *Histoire de la France urbaine*, Paris, 1980, p. 134-135.

⁵¹ BLONDEL, L., «Le château de l'île et son quartier», dans: *Nos Anciens et leurs oeuvres*, t. 16 (1916), p. 5-12; BERGIER, J.-Fr., *Genève et l'économie européenne de la Renaissance*, Paris, 1963 (Ecole pratique des Hautes Etudes, VI^e section, Coll. «Affaires et gens d'affaires», 29), p. 183-184.

⁵² «... duo casalia sive domos sita prope rippam lacus Gebenn. extra portam de port Ayvueur inter domum Oliverii ex una parte et domum Johannis de Camera ex altera in carreria tendente a dicta porta versus domum Fratrum Minorum ...» (AEG, Actes Privés, Ventes 1/7, 1283).

⁵³ «...quadam domo sita Gebennis in vico dou Boulat ... affrontatur vie publice tendenti de Burgo versus portam Aquarie anterioris ...» (AEG, Titres et Droits, Chapitre, grosse 7 Ca 9, n° 88, 1359); «...medietatem cujusdam domus ... site Gebennis in quarreria vocata dou Boulat ... affrontatur quarrerie publice tendenti de Burgo versus lacum a parte anteriori ...» (AEG, Titres et Droits, Chapitre, grosse 7 Ca 9, n° 13, 1357).

⁵⁴ 1373: «... Item eadem crida eadem die prope portam Eyvueri» (MDG, t. 2, 1843, p. 365). Par ailleurs, les charmurs parallèles à la rive, retrouvés dans la seconde moitié du XIX^e siècle sous les deux maisons d'angle du haut de la place de Longemalle et signalés par Blondel («Le port gallo-romain de Genève», dans: *Genava*, t. 3, 1925, p. 89) se rejoignent-ils à un niveau correspondant à l'alignement des façades des maisons anciennes de la rue de Rive, du côté du lac? Ce charmur traverserait-il la «place» pour la consolider et délimiter le port? Trois indices viendraient corroborer une telle hypothèse. D'une part, une légère cassure apparaît à cette hauteur dans le mur de la porte d'Yvoire, à l'ouest de la «place-port». D'autre part, on notera une première tranche de maisons donnant sur la rue de la Poissonnerie de profondeur quasi similaire. A l'arrière, ces maisons sont délimitées par des cours, bien perceptibles sur le plan Billon. Enfin, le charmur de Jean de Rovorée, propriétaire de la maison à l'angle sud-est de la place naissante, est situé selon l'acte de 1392 à «côté de la porte d'Yvoire et du mur» (AEG, Ms. hist. 31, vol. 4, f° 248-249 v°, copie Jacques Godefroy). On peut imaginer que ce charmur rejoindrait la porte sur un de ces côtés, c'est-à-dire son mur qui est en face de la maison des Rovorée. Dans cette hypothèse, il traverserait la place à la hauteur de la digue de port supposée.

⁵⁵ La limite inférieure de la rue du Boule peut indifféremment être celle de la ville ou celle du port (voir *supra*, note 53); l'étroite association entre port et porte est bien illustrée par les différentes versions du récit de l'attaque de la cité par la porte d'Yvoire, le 6 juin 1307, dans la plus ancienne chronique genevoise, le *Fasciculus Temporis: portam Aquariam* (MDG, t. IX, p. 301-302 ou AEG, Finances M 1, f° 2 v°) ou *Aquarie* (AEG, Ms. hist. 24, f° 122 v°), *portum* ou *portam Aquariam* (AEG, Ms. hist. 31, vol. 4, f° 50, copie Jacques Godefroy), *port d'Eau Yvve* ou *porte d'Aigateres* (AST, Archivio di Corte, Paesì, Genève, cat. 1, mazzo 2, tit. 6, f° 61-61 v°).

⁵⁶ La maison d'angle appartenait aux Rovorée à la fin du XIV^e siècle

en tout cas. En 1392, un charmur qui soutient le mur postérieur de cette maison, c'est-à-dire du côté du port et à l'arrière de la maison, est attesté; il doit être surélevé à cette date (AEG, Ms. hist. 31, vol. 4, f° 248-249 v°, copie Jacques Godefroy).

⁵⁷ On conçoit mal en effet que l'extension du XIII^e siècle soit plus profonde que celle qui apparaît à la fin du XIV^e siècle par l'acte de 1392 (voir *supra*, p. 45).

⁵⁸ Il faut bien entendu ne pas confondre cette distinction entre l'intérieur et l'extérieur, établie ici en fonction de la porte et son mur (mur de cité), avec celle qui différencie le confin postérieur (*a parte posteriori* ou *exteriori*) du confin antérieur (*a parte interiori* ou *anteriori*) d'une quelconque parcelle. Ainsi, le mur, considéré généralement comme une enceinte et probablement ordonné par l'évêque Arducius de Faucigny, se trouvait *a parte exteriori* des maisons, côté colline, donnant sur les Rues-Basses (AEG, Titres et Droits, Chapitre, grosse 7 Ca 9, *passim*).

⁵⁹ BLONDEL, L., «Notes d'archéologie genevoise, 4^e partie: Longemalle et la maison de l'évêque», dans: *B.H.G.*, t. IV (1914), p. 68.

⁶⁰ «... Item de domibus casalibus in vico qui vulgariter appellatur Rippa existentibus actum est et concordatum quod nichil exigatur a possessoribus eorum ratione casalium vel domorum nisi quod et sicut ab aliis de civitate communiter requiritur...» (MALLET, Ed., «Notice sur l'évêque Guillaume de Conflans», dans: *MDG*, t. I, 2^e partie, 1841, p. 116).

⁶¹ Notamment: AEG, Finances M 1, f° 250, 20 mars 1378.

⁶² Ainsi: «...quandam domum...in quarreria Verdana ... affrontatur quarrerie publice tendenti de Burgo versus ecclesiam Fratrum Minorum ...» (AEG, Titres et Droits, Chapitre, grosse 7 Ca 9, n° 100, 11 mars 1378).

⁶³ L'expression *subtus domum Fratrum Minorum* doit donc être comprise au sens large et non comme la confirmation de l'extension du promontoire jusqu'au niveau des Cordeliers, comme on a pu le dire (BEERLI, C.-A., *op. cit.*, p. 40).

⁶⁴ On n'invoquera plus, après l'article de Blondel («Notes d'archéologie genevoise, 4^e partie: Longemalle et la maison de l'évêque», dans: *B.H.G.*, t. IV, 1914, p. 55-57), l'emplacement de la maison de l'évêque comme argument d'une urbanisation du promontoire de Longemalle au nord de la rue de Rive. De même, la maison allouée par l'évêque Henri au couvent des Cisterciens de Bonmont, sise *ad ripam lacu juxta domum Aymonis de Versonay* (MALLET, Ed., «Du pouvoir que la maison de Savoie a exercé dans Genève», dans: *MDG*, 8, 1852, p. 317-318) pouvait tout aussi bien se trouver à proximité de la maison de l'abbaye cistercienne de Bonmont, puisque les Versonnex possédaient des biens donnant sur la rue de Villeneuve, au XIV^e siècle au moins (AEG, Titres et Droits, Chapitre, Grosse 7 Ca 9, n° 156, 28 février 1379), avant d'être possessionnés du côté de Longemalle (GALIFFE, J.-B.-G., *op. cit.*, p. 124). D'ailleurs l'expression *rippa lacus* est trop générale pour spécifier uniquement la rue de Rive (MDG, t. VIII, p. 161, 2 juin 1276).

⁶⁵ La raison invoquée qui nécessitait un tel abergement était la fortification de cette partie non urbanisée du rivage: «...actendens plateam existentem subtus ecclesiam Fratrum Minorum Gebenn ... fore vacuum et inutilem in statu quod tunc erat ymo verius dampnosa cum per ipsam tempore yemali omnes intrare et exire volentes dictam civitatem clausis portis illius die noctique invictis civibus dicte [p. 117] civitatis ad votum suum intrare possent et exire ... pro necessaria ipsius civitatis fortificatione predictam plateam pro se et suis albergavit ...» (AEG, Archives A 1, p. 116-117, 19 juillet 1389). Il ressort de l'analyse de l'acte et notamment des termes utilisés («place vide et sans fonction déterminée») qu'il faille exclure la présence antérieure de chosaux et maisons vides, qui auraient été remis en état à la faveur de l'abergement de 1389. Ce phénomène est attesté au XV^e siècle dans la campagne genevoise (BINZ, L., *Vie religieuse et réforme ecclésiastique dans le diocèse de Genève pendant le grand schisme et la crise conciliaire*, 1378-1450, Genève, 1973, *MDG*, 46, p. 62-72). Nous croyons au contraire que cette opération immobilière, certes précoce, est un indice parmi d'autres témoignant du dynamisme économique d'une ville qui tranchait avec la dépression frappant la campagne genevoise au XIV^e siècle (BINZ, L., «Le Moyen Age genevois (VI^e-XV^e siècles), dans: *Histoire de Genève*, publiée sous la direction de Paul Guichonnet, troisième édition mise à jour, Toulouse, 1986, p. 96-103).

⁶⁶ Cette extension limitée en largeur rend d'autant plus inconcevable l'hypothèse d'un quartier, étendu dès l'origine, en termes de profondeur, presque jusqu'au niveau de la rue du Rhône actuelle.

⁶⁷ «...Item quod portus remaneat in opposito vocate Verdona descendit per ante domum Fratrum Minorum de latitudine duarum teysiarum et Johannes de Vuachio et Guillelmus de Rotulo qui habent vicinas teysias dicti portus teneantur [p. 119] facere arcum [Ms.: ortum] supra portum et menia desuper deffensibilia ad altitudinem aliorum murorum et civitas possit facere in dicto arcu unam cathenam ferream...» (AEG, Archives A1, p. 118-119, 11 juillet 1389).

⁶⁸ La rue Verdaine présente, sur le plan Billon, un certain resserrement à ce niveau. La porte aurait pu donner accès à un port, attesté au XIV^e siècle. En face, en effet, au XV^e siècle, la voie se prolongeait entre les maisons jusqu'au lac. En 1445, Hugonnette, fille de feu Girard de Forens, reconnaît tenir une de ces maisons, sise...*prope ecclesiam Fratrum Minorum... hospitale fondatum per honorabilem Franciscum Versoney quadam carreria tendente a porta ville Gebenn. directe protendendo ad lacum intermedia... ex oriente et affrontat magne carriere dicte ville a parte anteriori...* (AEG, Titres et Droits, Evêché, grosse 5 Aa 4, f^o 79). Cette porte de ville pourrait être la porte des Frères Mineurs citée dans un acte de vente en 1389: *...vie tendenti a porta Fratrum Minorum nominatam ville Gebenn. versus Quercum...* (AEG, Titres et Droits, église Saint-Pierre, chapelle Saint-Esprit, grosse 12 K Aa 90, f^o 78 v^o).

⁶⁹ «*Libravit Henrico de Gissiaci operario et rectori operis turris extra portam Fratrum Minorum pro tresdecem thesis cum dimidia per licteram domini Petri de Ponte... de mandato solvendi datam die nona mensis marcii anno... 1378*» (AEG, Finances M 1, f^o 255).

⁷⁰ On retrouve sans doute un Henri de Gissiez ou de Jussiaci à Genève parmi des Cordeliers de Rive qui assistent à des testaments dressés au couvent de Genève (AEG, Juridiction civile, Eb 6, testament de Jean Montyon, de Jussy, 13 mai 1388 et Juridiction civile Eb 8, testament d'Aymon de Compey, 6 mai 1396).

⁷¹ «*Libravit Roletto Fansunay pro charmuro lacus prope portam Fratrum Minorum de mandato domini Petri de Ponte... sibi facto die 20 mensis marcii anno 1378...*, 20 solidos; *Libravit Aymoni de Plantata pro se et suis cum sociis qui replantaverunt quosdam palos in fichia lacus prope portam Fratrum Minorum qui ibidem extracti fuerant pro faciundo charmurum ibidem de novo constructum, 10 solidos; Libravit in precio unius panne et octo lonorum ad volvendum lapides charmuri subtus ecclesiam Fratrum Minorum presentibus... Roletto Fansunay...*, 7 solidos» (AEG, Finances M 1, respectivement f^o 250; f^o 250 v^o et 255 v^o).

⁷² Les premières attestations de l'extension totale de la Ripparia incluant, au-delà de la porte d'Yvoire, la rue de Rive, «tendant du pont de l'île aux Frères Mineurs», sont d'ailleurs postérieures à l'époque de la construction de l'enceinte de Marcossey (AEG, Titres et Droits, Chapitre, extrait 130, Cc 111, f^o 21 v^o, après 1385; Hôpital du Pont du Rhône et Hospice Saint-Jacques, registre 10 OEa 8, f^o 62 v^o, 8 avril 1388).

⁷³ Le retour d'angle de l'enceinte au niveau de la Tour Maîtresse n'est pas attesté avant le XVI^e siècle et dépend probablement de la création du boulevard de Longemalle en 1529. En 1485, la parcelle qui est située le long des murs de Marcossey est dite en effet *juxta...menia dicte civitatis Gebenn... quodam allorio intermedio ex oriente... et aquam lacus a parte posteriori seu boree*, alors qu'en 1541, la même parcelle est confinée *juxta... menia dicte civitatis Gebenn. quadam via intermedia ex oriente et boree*» (AEG, Titres et Droits, Evêché, grosse 7 Aa 6, f^o 610 v^o et grosse 9 Aa 8, f^o 686 v^o).

⁷⁴ *Fortificatio civitatum est unio civium /Non bene pro toto libertas venditur auro* (AEG, Ms. hist. n^o 22, f^o 1).

⁷⁵ La provenance des six premières parcelles avec leur bâti, à compter de la maison d'angle en direction du Molard ne nous permet pas de confirmer que ce front du lac ait jamais été fermé par une enceinte. La seule enceinte, éventuellement mentionnée, reste toujours celle sur laquelle devaient s'appuyer les maisons d'en face, du côté de la colline. Les confins au nord des parcelles susmentionnées, que nous avons d'ailleurs étudiées sur plus de trois siècles, sont toujours le lac, le Rhône ou la rive du lac. Par ailleurs, en 1445, lors d'un acte de conciliation entre la ville et la communauté du bourg de Saint-Gervais à propos du financement des fortifications,

les syndics invoquaient que: «... *dictam civitatem Gebenn. fore in pluribus suis partibus appertam et declausam tam de die quam de nocte et presertim a parte lacus...*» (AEG, Bourgeoisie, A 1, f^o 156). L'affirmation des syndics paraît plausible, car il avait été établi, le 8 décembre 1444, «*quod nonnulli et plures cives burgenses et incole dicte civitatis reddunt et exhibent se multipliciter difficiles et rebelles in dandis et solvendis pecuniarum summis hactenus et de novo sibi impositis et taxatis... pro fortificatione... dicte civitatis*» et que «*nonnulli ex ipsis et presertim habentes domos ex parte lacus dicte civitatis solvere recusant indebite taxas... eis impositas... pro constructione pallinorum fusteorum...*» (AEG, P. H. n^o 563).

⁷⁶ AEG, Ms. hist. 31, vol. 4, f^o 248-249 v^o, copie Jacques Godefroy.

⁷⁷ Sur la provenance de la maison Clarmont, voir BROILLET, Ph., «Autour de la porte d'Yvoire», dans: *Les premiers ports de Genève*, Bâle, 1989 (*Archéologie suisse*, 12/1), p. 11.

⁷⁸ Une des premières parcelles des franges de la place de Longemalle, du côté ouest, à être occupée fut la grange *super palis seu vallis et supra aquam lacus Gebenn. retro eorum domum sitam in Ripparia prope portam Aquarie...*, reconnue seulement en 1446 par Aymonnet Mugnier et ses neveux, tenanciers qui succédèrent aux Clarmont (AEG, Titres et Droits, Evêché, grosse 5 Aa 4, f^o 298 v^o).

⁷⁹ On ne sait en effet si le projet de 1392 eut des suites. Pour les chosaulx, récemment abergés vers les Cordeliers de Rive, il rappelait déjà certaines des conditions de l'abergement de 1389 imposées alors aux tenanciers (AEG, Ms. hist. 31, vol. 4, f^o 248-249 v^o, copie Jacques Godefroy). De plus, en 1394, deux capitaines, nommés par les syndics sur le conseil du vidomne de Genève et spécialement commis à la *fortificationem et constructionem novam fiendam menium et clausurarum... civitatis* seront révoqués par les syndics, attendu que cette nomination s'était faite sans le consentement de l'évêque (AEG, P. H. 345).

⁸⁰ «...*subtus arcum porte vocate de Molario existentem inter domos domini Girardi de Pougnyaco legum doctoris et Guillelmi Bolomerii...*» (AEG, Finances M 4, 1456-1457, f^o 555); la maison de Girard de Pougny se trouve à Genève «...*in Ripparia loco dicto In Molari juxta viam tendentem a dicta Ripparia versus Sanctum Petrum ex oriente careriam publicam predictam a parte anteriori viam eciam publicam vocatam via Villanove a parte posteriori domum Petri Gaviti ex occidente...*» et ledit Girard détient aussi «...*quandam plateam ante dictam domum existentem sitam in Ripparia juxta portam civitatis predictae Gebenn. per quam exitur in Ripparia prout dicta platea protenditur versus lacum...*» (AEG, Titres et Droits, Evêché, grosse 5 Aa 4, f^o 51 v^o, 22 mai 1445).

⁸¹ BLONDEL, L., «La famille des nobles Tavel et ses propriétés à Genève», dans: *BHG*, t. 12 (1963), p. 251-260.

⁸² Selon les syndics, l'évêque de Genève et ses gens auraient fait construire récemment «... *quandam alam novam in platea de retro exteriori ale antique civitatis Gebenn.*» (BSHAG, papiers Ed. Mallet, Documents relatifs à l'histoire de Genève, 1416-1430, accord provisoire entre les représentants de l'évêque et les conseillers de la Commune au sujet des revenus de la halle neuve, 6 janvier 1416); en 1399-1400, l'officier du vidomne a reçu 18 deniers d'amende de Perrod Pilichet, condamné pour avoir déposé de la terre *in Molari exteriori* (AST, Archivio di Corte, Paesi, Genève, cat. 13, mazzo 6, tit. 1, f^o 6).

⁸³ 1410: AEG, RC1, f^o 37; 1451: tâche donnée à Antoine Tilliet, maçon et habitant de Genève, de construire une fontaine avec pierres de taille et de grès, dont la couverture sera en carrons de la Commune (AEG, P. H. 598); 1459: «...*Libravit nobili Jobanni de Rotulo...pro reparatione et edificatione fontis labentis in pede muri et porte de Molari ante domum habitacionis ipsius...*» (BSHAG, papiers Ed. Mallet, portefeuille intitulé Documents relatifs à l'histoire de Genève, liasse Comptes municipaux de l'année 1460-1461). Cette fontaine se trouvait à peu près au centre de la place, à l'emplacement de la fontaine actuelle.

⁸⁴ Jacques de Rolle fait la déposition suivante à Genève en 1433 devant le commissaire d'extentes du duc Amédée VIII de Savoie: «*Item Jacobus de Rotullo civis Gebenn. interrogatus... primo videlicet quo nomine vocabatur pater suus dicit quod Guillelmus de Rotullo interrogatus unde fuit dicit quod fuit de Lausanna et venit mansum ad banc civitatem interrogatus quo nomine vocabatur ejus avus paternus dicit quod Mermetus et manebat Lausanne et ut cre-*

dit quod fuit de Rotullo tamen nescit nisi quia sic cognominabatur ... (AST, Archivio di Corte, Paesi, Genève, cat. 3, mazzo 1, tit. 14, f^{os} 16-17). La maison de Rolle fit figure de modèle urbanistique, en matière de défense et d'aménagement de la place-port, pour certaines autres places de la ville. Voir notamment: 1389: «...quod quilibet ... teneretur facere charmurum murum et menia sufficiencia et deffensibilia pro dicta civitate ad altitudinem muri domus sive casalis Guillelmi de Rotulo site Gebennis in Ripparia a parte lacus» (AEG, Archives A1, p. 118), 1392: AEG, Ms. hist. 31, vol. 4, f^o 248-249 v^o, copie Jacques Godefroy; 1437: «Fuit ordinatum in consilio generali nunquam debere fieri alam nec sostam in platea Longemale nisi unum antetectum sicut in domo Jacobi de Rotulo...» (BSHAG, papiers Ed. Mallet, Comptes de la Communauté, transcription d'un manuscrit disparu, 7 juillet 1437); 1446: AEG, P.H. 575.

⁸⁵ 1476: «... domus que olim fuerunt nobilis Jacobi de Rotullo civis Gebenn. in quibus includitur turris capelle in cadro Molaris Gebenn. juxta plateam Molaris ex occidente ...» (Archives départementales de la Haute-Savoie, série 1 G 10, f^o 127, donation de Jacques de Savoie, seigneur de Romont, à Jean-Louis de Savoie, administrateur perpétuel de l'Evêché de Genève).

⁸⁶ AEG, Titres et Droits, Evêché, grosse 7 Aa 6, f^o 269 v^o.

⁸⁷ Pour la porte du port, voir AEG, RC1, f^{os} 45-48 (1410), f^o 57 (1413); pour la tour, cf. AEG, Ms. hist. 31, vol. 4, f^{os} 248-249 v^o, copie Jacques Godefroy.

⁸⁸ AEG, Finances M3, f^o 36 v^o et 63.

⁸⁹ Voir *supra*, note 83.

⁹⁰ Ces arcs ressemblaient-ils aux arcs de pierre édifiés sur le Thiou, à Annecy, avec leur porte coulisse (herse)? Voir BRUCHET, M., *Etude archéologique sur le château d'Annecy*, Annecy, 1901 (extrait de la *Revue Savoisiennne*, 1900), p. 269.

⁹¹ AEG, Actes Privés, Ventes I/1. La date de 1170 proposée par Louis Blondel est invérifiable (*Le développement urbain de Genève à travers les siècles*, Genève-Nyon, 1946, *Cahiers de Préhistoire et d'Archéologie*, 3, p. 129).

⁹² BLONDEL, L., «Notes d'archéologie genevoise, 4^e partie: Longemale et la maison de l'évêque», dans: *B.H.G.*, t. IV (1914), p. 70.

⁹³ 1371: «Libravt dicto Otier fratri Nycolete de Furno de mandato procuratorum pro lonis ab ipso emptis pro reparacione portarum et turris porte Aquarie, 16 solidos» (AEG, Finances M1, f^o 172).

⁹⁴ 1378: Pierre Clarmont, de Genève, forgeron, confesse tenir du Chapitre «...quandam domum suam sitam Gebennis versus portam Aquariam juxta muros dicte porte a parte boree et domum Hudrici Menestrerii a parte venti et affrontatur quarrerie publice a parte anteriori...» (AEG, Titres et Droits, grosse 7 Ca 9, n^o 148). Il s'agit probablement d'une erreur d'orientation des confins de la part du commissaire d'extentes: les murs de la porte sont situés d'habitude à l'est de la maison et la maison du voisin, à l'ouest.

⁹⁵ «... le sieur [Louis-Amy] Tollot apoticaire [qui possédait la maison d'angle du côté du lac] s'étant opposé au demolissement de l'arcade de la porte d'Ivoire s'est présenté ... pour dire qu'il y consent et prie qu'on veult lui otroyer quelques cartiers pour refaire l'angle de sa maison». La Chambre les lui accorda (Finances A12, 15 juin 1712, f^o 290 v^o); B. Reber trouva au début du siècle de grands blocs taillés en molasse qui appartenaient à la maison démolie en 1899, probablement la même que celle du sieur Tollot, auxquels étaient soudés des gonds de porte de plusieurs kilos de fer chacun. Il émet l'hypothèse d'une construction monumentale, probablement d'une ancienne porte de fortification (Esquisse archéologique sur Genève et les environs, Genève, 1902, p. 34). Sur la destruction de la porte, voir encore: RC 211, 8 juin 1712; Finances V 4, n^o 25 et n^o 26.

⁹⁶ «Libravt Menerio carpentatori pro ultima solucione tacheriarum porte Aquarie in qua suis sumptibus debebat facere travesones necessarias unacum tecto superiori et allocantur de mandato consilii et sinticorum civitatis ..., 2 florenos...» (AEG, Finances M 1, f^o 256).

⁹⁷ 1381-82: «Libravt Aymonerio et Blanchodo lathomis opperantibus in turri porte Aquarie per decem septem duos quolibet capiente per diem duos solidos inclusis expensis; 16 solidos, 6 denarios pro calce in dicta turri; 4 solidos in locagio currus adducentis arenam ibidem necessariam; 27 solidos traditos Perrussodo Motey [de Lancy] pro tegula epta in tecto dicte turris implicata; 16 solidos

6 denarios pro viginti uno lonis emptis a Mermeto Bel Pellet implicatis in travesonibus dicte turris; 7 solidos datos manuoperariis qui juverunt murare in dicta turris; 2 solidos datos [Ms.: datis] Reymondo Figueit qui plantavit unum plot subtus dictam portam pro ponendo caibenam ville ...; Libravt eidem Reymondo et Symondo Lacheri [ou Lacheu] carpentatoribus vacantibus in travesonibus et tecto dicte turris pluribus diebus inclusis stipendio et salario duorum manuoperariorum et [illisible] per unam diem ..., 6 solidos, 4 denarios» (AEG, Finances M 1, f^o 275 v^o); 1380: «Libravt in emptione unius carrelli calibis et in ferro implicato in picbiis ad opus porte Aquarie, 18 denarios» (AEG, Finances M 1, f^o 281 v^o).

⁹⁸ Voir *supra*, note 95 et «Item Petro Fabri de Margencello pro duobus vectibus implicandis in porta Aquarie...» (AEG, Finances M 3, f^o 36, 1^{er} octobre 1420).

⁹⁹ AEG, Archives A 1, p. 149-151 et BSHAG, papiers Ed. Mallet, portefeuille Documents relatifs à l'histoire de Genève, liasse Comptes, actes de la Commune inventoriés, 1423.

¹⁰⁰ «Item Amedeo Pitardi in quibus dicta communitas sibi tenebatur pro remanencia operis facti in reparacione passus porte Aquarie racione adventus domini ducis Burgondie ...» (AEG, Finances M 3, f^o 64).

¹⁰¹ «Item ... dicti sindici poni et extendi fecerunt arma dicte communitatis in alto econtra archum porte Aquarie a parte ecclesie Fratrum Minorum et quamplurima personagia et spaciamenta a dicta porta Aquarie usque ad plateam domine nostre pontis Rodani» (AEG, Bourgeoisie A 1, f^o 7, 23 octobre 1442).

¹⁰² AEG, RC 1, f^{os} 59, 68-70.

¹⁰³ «Fuit ordinatum in consilio generali nunquam debere fieri alam nec sostam in platea Longemale nisi unum antetectum sicut in domo Jacobi de Rotulo...» (BSHAG, papiers Ed. Mallet, Comptes de la Communauté, transcription d'un compte disparu, 7 juillet 1437).

¹⁰⁴ AEG, P.H. 571; BONNET, Ch. et al., *Les premiers ports de Genève*, Bâle, 1989 (*Archéologie suisse*, 12/1), p. 9-11; AEG, Bourgeoisie A 1, f^o 12, 19 mai 1446.

¹⁰⁵ AEG, Titres et Droits, Evêché, R. 72 Af 71.

¹⁰⁶ AEG, P.H. 575.

ABRÉVIATIONS

AEG	Archives d'Etat de Genève
AST	Archivio di Stato di Torino
BHG	<i>Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève</i>
BSHAG	Bibliothèque de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève
GPSR	<i>Glossaire des patois de la Suisse romande</i>
MDAC	<i>Mémoires et documents publiés par l'Académie Chablaisienne</i>
MDAF	<i>Mémoires et documents publiés par l'Académie Florimontane</i>
MDG	<i>Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève</i>
SCAG	Service cantonal d'archéologie de Genève

Crédit photographique:

Musée d'art et d'histoire, collection iconographique du Vieux-Genève: fig. 5.

Service cantonal d'archéologie: (dessins): fig. 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13.

Extr. de L. BINZ, «Le Moyen Age genevois (VI^e-XV^e siècles)», dans: *Histoire de Genève*, publ. sous la dir. de Paul Guichonnet, 3^e éd., Toulouse, 1986, p. 81: fig. 1.

